

Chantal KIMAN-COLONNA

Les reflets
de la
réalité médiévale

chez

Salvatore VIALE.

et dans les

*Nouvelles
historiques*

de

Francesco Ottaviano RENUCCI

Giovan Vito GRIMALDI

Regolo CARLOTTI

UNIVERSITE DE CORSE

SOURCES LITTERAIRES

REFERENCES DES *NOUVELLES HISTORIQUES* EXPLOITEES DANS CETTE ETUDE

- CARLOTTI Regolo, *Tre Novelle morali tratte dalla storia patria, colla giunta di alcune poesie contdinesche in dialetto corso*, (recueillis par Salvatore Viale), Bastia, Fabiani, 1835.

- GRIMALDI Giovan Vito, *Mariuccia da Vico. Novella*, Ajaccio, A Muvra, 1938.

- *Idem*, *Novelle storiche corse*, Ajaccio, A Muvra, 1939.

- ORLANDINI F. S., *Scitti in versi e in prosa di Salvatore VIALE*. Firenze, Felice Le Monnier, 1861.

- RENUCCI Francesco Ottaviano, GRIMALDI Giovan Vito, *Novelle storiche corse*, Ajaccio, A Muvra, 1939.

- VIALE Salvatore, *Scitti in versi e in prosa, raccolti e ordinati a cura di F.S. Orlandini*, Firenze, Felice Le Monnier, 1861.

INTRODUCTION

La culture écrite en domaine corse, pendant le bas Moyen-Age, est l'œuvre des bénédictins génois et pisans qui gèrent leur patrimoine et produisent les documents notariés et juridiques en latin. A partir du début du XIII^e siècle, les *pievani*, et non plus, seulement les moines, clercs ou diacres, règlent les affaires civiles et judiciaires de toute la piève, ce sont des prêtres-notaires qui, vers la seconde moitié de ce siècle, rédigent les baux, les réfutations, les achats et les échanges, en langue vulgaire italienne corsisée et quelquefois en corse, mais continuent à écrire en latin quelque formules documentaires. De tout cela une grande partie a disparu ¹.

Mais, de nombreux écrivains étrangers à la Corse ont peint une image de l'île, dont les couleurs et leurs nuances, depuis l'antiquité, varient selon les auteurs, tantôt avantageuses, tantôt sombres et peu flatteuses, ou bien tout à fait ténébreuses. Au XV^e siècle, Giovanni della Grossa, notaire puis juge et administrateur, rédige une chronique durant la dernière décennie de sa vie, et Pietro Cirneo, Pierre de Corse, qui est irrité par les mensonges de nombreux auteurs de l'Antiquité, écrit le *De Rebus Corsicis*.

Au début du XIX^e siècle, par une volonté commune d'étendre et d'approfondir les connaissances sur l'île et ses habitants, et afin d'en établir une image, certains écrivains corses prennent la plume conformément aux tendances *risorgimentali*, patriotiques et morales italiennes. Ils espèrent faire renaître les vertus de leurs ancêtres, désirent défendre la réputation du peuple corse et répondre à la haine qu'éprouve, à cette époque, le gouvernement français pour le Corse Napoléon et pour tous les insulaires. Ils souhaitent aussi éduquer les communautés rurales, dans le but de rétablir le

¹ Cf. Silio P.P. SCALFATI, *La Corse médiévale*, Ajaccio, Piazzola, 1996, pp. 334-335.

sens véritable de l'honneur et de l'amour entre les hommes et pour la patrie. Dans ce but, ils s'adressent non seulement à la jeunesse de l'île, mais aussi aux parents, autant aux femmes, qu'il est nécessaire d'instruire, qu'aux hommes.

Dans cet objectif, Francesco Ottaviano Renucci, administrateur du département du Golo, fondateur de la bibliothèque de Bastia, Giovan Vito Grimaldi, professeur de philosophie au collège d'Ajaccio, inspecteur des écoles primaires, Salvatore Viale, juge puis conseiller à la Cour d'appel royale de Bastia, et Regulus Carlotti, médecin et membre de la Société médico-scientifique de Corte créée au début des années trente, qui exerce sa fonction médicale dans son village natal de Poggio di Venaco, choisissent le style de la nouvelle historique. Renucci affirme être le précurseur de ce genre littéraire en Corse ; il en lit quelques-unes à la Société d'instruction publique du département du Golo avant 1810, et assure que tous les autres écrivains corses, auteurs de nouvelles historique corses, ne sont que des imitateurs ².

L'exemplum est la modalité la plus typique que la narration assume durant tout le Moyen-Age, en rapport étroit avec l'hagiographie, l'art des traités et les prédications ; une nouvelle est, dans le domaine de l'oralité, le premier avis qu'on reçoit d'une chose lointaine, cachée ou ignorée, elle est aussi ce que l'on apprend sur le compte des personnes, elle est un récit. Ces traditions, récits alors transmis seulement oralement, se fondent, par écrit, en un mode littéraire original et innovateur qui connaît un renouveau, dans toute l'Europe littéraire au début du XIX^e siècle, la nouvelle ; celle-ci a pour objet de donner un ou plusieurs *exempla*.

² Cf. Francesco Ottaviano RENUCCI, *Memorie, 1767-1842*. Introduction, traduction et notes de Jacques THIERS, Ajaccio, Piazzola, s.d., p. XCIV.

Les exemples, faits proposés par ces écrivains, en tant qu'événements réels ou imaginaires, sont adoptés comme preuves, dans leur discours à partir duquel le lecteur doit tirer une conséquence ; leur but n'est pas nécessairement une recherche de style, mais de persuasion. Leur contenu est tiré de faits réels, expériences directes du narrateur qui les rapporte, ou transmis par les écrits historiques et littéraires ou par la tradition orale. Cette dernière, à l'aide de la parole ou de l'exemple, qui parviennent d'une génération à une autre, ainsi que des chants des différents poètes, conservent, mais aussi altèrent, les événements. A ce phénomène, vient s'ajouter celui de l'évolution du mot latin *traditio*, de *tradere*, qui aboutit à la fois aux paroles provençales *traicio* et *tradition* ; celle-ci signifie tradition et celle-là trahison. Ainsi, l'éventail des exemples est immense et embrasse tant l'historique et le traditionnel que le réel et le poétique, ou encore le quotidien et le fabuleux.

Ces nouvelles prennent la forme de romans très courts, dont la genèse dérive de diverses traditions, et se situent dans un contexte socioculturel particulier, le *Risorgimento* moral des CorSES, uni à la volonté d'intellectuels italiens, qui souhaitent, eux aussi, retrouver les traces des coutumes, des passions et des institutions médiévales de leur pays, car celles-ci rejoignent, et s'y prolongent, les mouvements de l'histoire moderne.

L'intention est de mettre en relief, après en avoir fait un bref rappel, le climat social et littéraire qui influe sur les intellectuels Francesco Ottaviano Renucci, Giovan Vito Grimaldi, Regolo Carlotti et Salvatore Viale, les règles principales de la vie de la société en Corse, laissant à part les oeuvres de Girolami-Cortona, *Artilia da Gozzi, novella storica*, 1886, et *Virginia da Ajaccio*, 1888, écrites dans des circonstances politiques tout à fait différentes, car plus tardives et appartenant à un autre contexte culturel. Cela au

cours d'une première analyse, au moyen des dialogues des personnages ainsi que de leurs actes, de leur morale et de leurs sentiments, qui sont décrits ou implicitement introduits dans les nouvelles et qui caractérisent les moeurs et les coutumes attribués aux ancêtres des habitants de l'île par ces écrivains. Cependant, les circonstances des événements pris en exemples appartiennent à des périodes historiques différentes. Il convient de considérer plus particulièrement, dans une seconde partie, les nouvelles *Il Voto di Pietro Cirneo*, *Il Rimorso ossia l'ultima vendetta*, *Alberto corso* de Salvatore Viale et *Le Tre Novelle morali tratte dalla storia patria* de Regolo Carlotti, dont les auteurs se réfèrent à des personnes qui vivent dans des temps plus reculés par rapport aux récits de Renucci et de Grimaldi, c'est à dire de la période qui s'étend du IX^e siècle jusqu'au XV^e siècle, afin d'en faire ressortir les thèmes, les espaces et les traces visibles, palpables, qui lui sont propres. Mais le troisième chapitre permet de juxtaposer les nouvelles historiques des écrivains corses de la première moitié du XIX^e siècle et les écrits dits légendaires des chroniqueurs corses médiévaux, afin de faire apparaître une culture folklorique qui, étant le lien entre le passé et le présent, peut, éventuellement, éclaircir ce concept de la mémoire médiévale, parfois " moyennagée ", de l'île.

CHAPITRE PREMIER

Une Littérature
didactique
et moralisatrice

Les récits historiques

de

Salvatore Viale

Francesco Ottaviano Renucci

Giovan Vito Grimaldi

Regolo Carlotti

A- Corse française de culture italienne.

En 1760, sous le contrôle de Pascal Paoli, qui les inspire, et grâce à la première presse à imprimer installée dans un couvent à Campoloro puis à Corte, les ecclésiastiques diffusent une littérature de propagande dans toute l'Europe, afin de gagner l'opinion publique contre la République de Gênes. La gazette officielle, *Ragguagli dell'Isola di Corsica*, production la plus efficace qui informe des événements locaux, est une sorte de recueil de petites anecdotes, de nouvelles « à la presse », édité durant presque neuf ans.

En 1789, Filippo Buonarroti, de famille pisane et suspecté par la police grand-ducale pour avoir diffusé en Italie des écrits révolutionnaires, émigre en Corse, terre française la plus proche, où il se mêle à la vie politique et fonde, l'année suivante, son *Giornale patriottico di Corsica* en langue italienne, dans le but de diffuser ses idées révolutionnaires en Italie et de s'insérer dans le vaste mouvement patriotique appelé plus tard *Risorgimento* ; ce dernier commençait à se développer à Milan, à Rome et à Naples, en vue d'une Italie unifiée et libre de toute suzeraineté.

En Italie, durant la première moitié du XIX^e siècle, se développe une réaction éclairée, dont la culture tend à l'universel et à l'abstrait et qui aspire à un renouveau culturel et social. Libérés de la créativité intuitive, les thèmes généraux montrent une historicité fondée sur le concret, valorisent le contenu plutôt que le style, fournissent une analyse idéologique aux patriotes qui veulent guider le peuple. Les protagonistes sont animés par une exigence passionnée de liberté et d'affirmation de la personnalité individuel qui tend vers l'héroïsme ; le poète est éducateur du peuple et se réalise sans renoncer à sa personnalité, enseigne les traditions, l'ouver-

ture au monde de son temps, prône l'abandon de l'imitation du classique, écrit dans un langage accessible à tous. Les idées nouvelles sont exprimées par le journal *Il Conciliatore*, à Milan, ensuite supprimé par la police autrichienne, et dont le flambeau est repris par le cercle de Florentins, Niccolò Tommaseo, qui, durant son séjour à Bastia (1838), voit en Pascal Paoli un héros qui a apporté la concorde à un peuple divisé et dont la patrie est digne d'inspirer le *Risorgimento*, et Gian Pietro Vieusseux, dans l'*Antologia* (1832-1833) et le *Gabinetto scientifico-letterario*. Ce cercle est à l'origine du lien qui se noue entre les littératures italienne et corse, et entretient une amitié et une abondante correspondance avec Salvatore Viale³, son principal interlocuteur parmi les hommes de culture corses, dont Tommaseo écrit que l'île n'a « [...] jamais eu autant d'écrivains italiens de talent que maintenant où elle commence à balbutier le français »⁴.

I- La langue littéraire.

Malgré leur satisfaction d'être français, depuis la Révolution de 1789, de nombreux Corses des classes favorisées continuent, selon leurs coutumes depuis plusieurs siècles, à faire leurs études supérieures sur la terre ferme italienne, surtout à Pise et à Rome, ils sont donc partagés entre les deux cultures. La langue française, utilisée par l'Europe des Lumières, est seulement, dans l'île, la langue de la vie journalière, ou choisie pour traiter des sujets politiques, scientifiques et techniques. Regulus Carlotti, qui rédige son œuvre de vulgarisation agronomique et sanitaire en français, choisit l'italien pour les *Novelle morali*. Les hommes de lettres corses, Renucci, Grimaldi et Viale, n'admettent que l'italien pour langue

³ Cf. Marco CINI, *Le dialogue des élites, Giovan Pietro VIEUSSEUX, Salvatore VIALE, correspondance 1829-1847*, Ajaccio, Albiana, 1999.

⁴ Paul Michel VILLA, *La Maison des Viale*, Ajaccio, A. Piazzola, 1994, p. 172.

littéraire. L'écrivain Tommaseo, ami de Viale, fait dire à Maria, dans son roman écrit pendant son premier séjour à Bastia, en 1838-1839 : « [...] m'usano delle gentilezze : ma perch'io non son corsa alla francese, e perch'io mi fo lecito di parlar con rispetto dell'Italia, [...]. Francesi, potrebbero essere di governo : ma d'ingenio e di lingua, italiani » ⁵, à un moment où la langue française est imposée comme une condition nécessaire à la réunion de l'île à la France et oblige ses habitants à faire des barbarismes dans les deux langues ; et encore lit des oeuvres de Viale qui lui « [...]rappelle la belle manière d'écrire italienne » ⁶. Même plus tard, Felice Le Monnier, à Florence, estime que le livre de Orlandini est « [...] tutto pieno di cose italiane, lo che, sul conto di un autore còrso, è degno di essere tenuto in considerazione e in onoranza » ⁷.

II- Le renouveau culturel corse.

Par la médiation du *Gabinetto scientifico-letterario* de Vieusseux, des magistrats et juristes corses s'introduisent dans le débat général culturel de Italie, qui sent confusément qu'elle doit retrouver, en elle-même et par sa propre volonté, une révolution dans sa culture, plonger plus avant dans le passé de la race ou dans son subconscient, s'élancer aussi plus hardiment vers un avenir que le romantisme annonce et veut recréer, en remettant à l'honneur la fraternité des hommes, la résistance aux pouvoirs étrangers, en exaltant la lutte pour la justice sur un ton individualiste et humain. L'intérêt à l'égard de leurs écrits, selon Tommaseo, ne doit pas se limiter à l'étude esthétique, mais doit offrir au lecteur la possibilité de rechercher exactement et d'évaluer le caractère présent et

⁵ Niccolò TOMMASEO, *Fede e bellezza*, Milano, Garzanti, 1992, p.107.

⁶ P. M. VILLA, *La Maison des Viale*, op. cit., p. 173.

⁷ Felice LE MONNIER, *Due parole dell'editore, Scitti in verso e in prosa di Salvatore VIALE, raccolti e ordinati a cura di F.S. ORLANDINI*, Firenze, Felice Le Monnier, 1861, p. I.

passé d'un peuple.

C'est le moment pour ces littéraires, qui sont sensibles à l'appel de la nouvelle Italie et persuadés que la promotion de la Corse est liée au développement littéraire, de se tourner vers la connaissance de l'histoire spécifiquement insulaire et l'exaltation des gloires de leur passé. Tandis que Renucci, que son patriotisme conduit à écrire une *Storia di Corsica*, à laquelle font écho la publication, à Paris et grâce au mécénat du comte Pozzo di Borgo, de la traduction, en italien, de l'œuvre latine *De Rebus Corsicis*, de Pietro Cirneo, puis celle de Filippini, et il rédige les *Novelle storiche*, événement culturel et politique qui s'oppose à l'expression négative de nombreux personnages français concernant la Corse⁸ ; Salvatore Viale constate que les poètes de l'île empruntent le genre et les arguments de leurs oeuvres à la terre ferme, imitent les étrangers et permettent aussi que ces derniers retirent, altèrent et déforment la nature et les coutumes des Corses de ces villages inoffensifs dont on entend le moins parler puisque leurs affaires ne sont jamais publiées dans les mémoires étrangers, ni dans les gazettes susceptibles d'éveiller la curiosité du voyageur⁹.

D'autre part, la Corse, en plus d'être un sujet d'actualité, est un sujet d'art sous quelques plumes talentueuses, comme celle de Walter Scott qui devient le maître du roman historique médiéval dans toute l'Europe, particulièrement en France à partir de 1820 grâce à son roman *Ivanhoë* et en Italie où il influence Alessandro Manzoni dans *I Promessi Sposi* dont une première rédaction date de 1821-1823, en Russie aussi où Gogol, par exemple, écrit *Tarass Boulba* en 1834. C'est à Walter Scott que la comtesse de Bradi dédie son

⁸ Cf. Pierrette JEOFFROY-FAGGIANELLI, *L'Image de la Corse dans la littérature romantique française. Le Mythe corse*, Paris, P.U.F., 1979.

⁹ Cf. F. S. ORLANDINI, *Scitti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Rimorso ossia l'ultima vendetta*, Firenze, *op. cit.*, 1861, pp. 333-334.

roman *Colonna ou le beau seigneur, Hugues Colonna au X^e siècle*, dans lequel elle se complaît à décrire des tableaux et des scènes à la fois antiques et fabuleuses, ainsi qu'un héros qu'elle admire, dans le ton des romans de chevalerie ; mais elle le dépeint sous les traits d'un personnage infernal, en mêlant la matière de Bretagne au récit ¹⁰. C'est bien ce que Viale déplore, car ces auteurs ont quelquefois voulu procurer aux lecteurs ce plaisir de distraire les continentaux, aux dépens des Corses, et que les Romains cherchaient dans les combats des gladiateurs ¹¹, sans doute fait-il allusion à la gravure qui orne un des deux volumes du roman et où est représenté un jeune guerrier dont le costume évoque à la fois le chevalier du Moyen Age et le légionnaire romain.

B- Didactique des thèmes des nouvelles.

Ces écrivains veulent traiter l'argument des principes moraux et des modes de vie de leurs compatriotes. Ils désirent mettre en évidence les tristes conséquences des actes des factions civiles, des inimitiés entre les familles, de la vengeance privée, de l'abus des paix, et de ce qui est qualifié de banditisme, dont ils veulent seulement spécifier les causes, plus particulières à certains d'entre eux, des calamités des temps passés. Ils veulent montrer que les causes des désastres ancestraux puisent leur origine et leur force principale dans l'abus des bons principes que sont les senti-

¹⁰ Cf. Comtesse de BRADI, *Colonna ou le beau seigneur, Hugues Colonna au X^{ième} siècle*, Paris, Rousselon, 1825, 2 vol..

¹¹ Cf., Salvatore VIALE, *Studi critici dei costumi corsi*, Firenze, Mariani, s.d., 1859, pp. 3.

ments de l'honneur et du courage personnel, de l'amour de la famille ou de la patrie.

I- Patriotisme et justice.

Grimaldi accuse les moralistes et les historiens d'avoir beaucoup écrit de la vengeance, d'avoir donné, à cause d'elle, une image fausse de la civilisation des Corses, c'est à dire d'avoir peint les moeurs qui étaient, dans les temps reculés, celles des Arabes et des Mores, envahisseurs de l'Espagne, laquelle a enseigné ce devoir à toute l'Europe. Il veut aussi apprendre aux lecteurs que ce trait, le désir de vendetta, qui caractérise les habitants de l'île dans l'esprit de la plupart des écrivains européens, n'est pas seulement dû aux rancoeurs intenses, qui sévissent depuis les temps anciens, entre les familles, aux haines féroces constantes et implacables, mais aussi au courage : le vrai Corse n'utilise pas le poison, il ne se cache pas, et si justice ne lui est pas rendue, il se venge par les armes des injures subies personnellement, la vendetta est un devoir ¹².

Comme le père de Pietro Antonio qui, dans *Mariuccia da Vico*, de Grimaldi, n'a extériorisé aucune peine en ne laissant pas couler ses larmes, mais a seulement eu envie de se venger à la vue de ses troupeaux détruits, de ses maisons brûlées, et des parents tués, le vengeur devient un héros, un homme qui lutte contre la tyrannie d'un souverain national, de même Antonio qui tue le seigneur féodal Orsalamanno sur la demande de Luisa : « [...] uccidi il felone », qui réunit en lui tout ce qui est de plus inique et vil, par exemple s'arroger le droit du Seigneur sur l'honneur des nouvelles épousées ¹³ ; ou d'un souverain étranger, aux ambitions intéressées, du gouvernement ligure, comme Galvano ¹⁴, ce héros désire libérer

¹² Cf., Giovan Vito GRIMALDI, *Novelle storiche corse. La Promessa Sposa di Niolo*. Ajaccio, Muvra, 1939, pp. 50-52.

¹³ Cf. Regolo CARLOTTI, *Tre Novelle morali. La Tirannide punita*, Bastia, Fabiani, 1885, pp. 23-28.

¹⁴ Cf., F. S. ORLANDINI, *Scitti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Voto di Pietro Cirneo*, op. cit., p. 349.

sa patrie de la domination de la Banque de Saint-Georges ou de la République de Gênes, ou bien du gouvernement français, qui lutte contre le banditisme en employant des moyens d'une excessive sévérité et même draconiens, et dont, selon Viale ¹⁵, la corruption qu'il diffuse en Corse au contact des partis de certaines grandes familles en monnayant les suffrages des députés et des électeurs, avait fait perdre aux Corses toute leur confiance dans l'autorité publique, ce sur quoi s'interroge Pietro Cirneo : « Dov'è oggi in Corsica la giustizia ? e come poss'io sperarla dai nostri governanti contro un avversario ricco e potente ? [...] se io avessi a lasciare, non dirò la Corsica, ma la mia casa e il mio villaggio, lo farei soltanto per aggiungermi ai nemici di questo governo, ai liberi difensori della patria » ¹⁶.

La corruption des mœurs, qui vient du continent, n'a pas encore atteint les villages situés dans la montagne : « Queste montagne hanno fatto barriera a quei vizi che s'intomettono sotto il nome di moderno incivilimento ; e que' montanari serbano ancora le sembianze e i costumi degli antichi Corsi ; sono anché oggidì i Corsi di Sampiero e di Paoli, ardenti di vivido zelo per la libertà e la patria » ¹⁷. Ce sont ces hommes, décrits par les historiens des temps anciens, sur lesquels il faut prendre exemple, et dont les vertus ne s'en trouvent que revalorisées par les aberrations et les confusions entre le bien et le mal, qui revendiquent la liberté et la justice, selon la racine même du mot latin *vindicta-ae*, lequel signifie soit la baguette qui servait au geste symbolique de l'affranchissement des esclaves, puis la revendication de l'offensé suivie de la punition du coupable ; le but de la vendetta a donc un caractère juridique et est permettre à l'offensé de récupérer son bien, l'honneur perdu dont il a été privé, celui dont parle Grimaldi : « [...] l'innata

¹⁵ Cf., S. VIALE, *Studi critici dei costumi corsi, op. cit.*, p. 15.

¹⁶ F. S. ORLANDINI, *Scitti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Voto di Pietro Cirneo, op. cit.*, p. 352.

¹⁷ G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche. La Promessa Sposa di Niolo, op. cit.*, p. 44.

loro fierezza » et non le faux honneur qui autrefois fascinait et pervertissait l'esprit ¹⁸.

II- La Vendetta.

a- Un droit héréditaire.

Le devoir de se venger, devenu un principe, une vérité reconnue qui sert de norme, ces « [...] massime di vendetta succhiata col latte » ¹⁹ écrit Grimaldi qui utilise une image très éloquente, et significative de son aversion pour ce type d'éducation, est enseigné pas la mère ou la nourrice de l'enfant dont le père a été offensé ou assassiné. Plus tard, la vue de la chemise ensanglantée de la victime, que l'éducatrice lui montre, fait comprendre son obligation future au fils du défunt qui se laissera pousser la barbe, le moment venu, en signe d'avertissement donné aux amis, qui doivent se rapprocher de lui, et aux ennemis afin que ceux-ci se protègent.

Pire encore, les ancêtres abhorraient la délation et l'absence de courage, à tel point qu'ils imprimaient la note d'infamie, de la même manière qu'ils étendaient le droit de vendetta, non seulement sur la personne qui l'exerçait, mais aussi sur toute sa famille et toute sa lignée, reportant ainsi à plusieurs générations, dans le futur, l'ultime coup capable de faire disparaître le nom d'une famille, ou gravant le souvenir de sa honte, en épitaphe, sur une dalle du seuil d'une chapelle ²⁰.

¹⁸ Cf. *ibid.*

¹⁹ G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche corse. La Promessa Sposa di Niolo*, *op. cit.*, p. 51.

²⁰ F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Rimorso, ossia l'ultima vendetta*, *op. cit.*, p. 338.

b- Les rites.

A la nouvelle de la mort violente du frère innocent de Maria Felice, les femmes, accourues des villages voisins s'arrachent les cheveux, se griffent le visage, en tournant autour du cercueil, le *caracolo*, tout en hululant, la *gridata*, tandis que la jeune fille parle au mort, les cheveux dénoués et tombants sur les épaules, elle pleure et lui dit ce qu'elle faisait au moment où l'acte cruel a été accompli, c'est le *vocero*, déclare la vendetta en invoquant l'ancêtre « [...] terror dei suoi nemici, rimango io ; ma io sola basto alla vendetta », abandonne rouet et navette à l'oisiveté, fuit la compagnie féminine et s'habille en homme ²¹. De même une mère veuve, Mariana, cette femme qui renferme déjà une âme masculine et intrépide, endosse l'habit viril, se place à la tête de ses parents et poursuit courageusement le meurtrier pour venger son fils assassiné ²².

III- Affaiblissement de la morale religieuse.

Grimaldi juge ces façons barbares, leurs effets sont réellement à craindre non seulement de par leur nature épouvantable, mais encore plus effroyables lorsqu'il s'agit de la disparition d'un innocent ou d'un prêtre, comme le frère de Maria Felice, de nature douce et sincère, dans son enseignement et dans ses moeurs qui sont exemplaires. L'auteur, qui a fait des études supérieures de théologie et a ensuite été nommé médecin à l'Hôpital du Saint Esprit à Rome, souligne que cet homme est mort regretté car innocent et ne dit pas que l'affliction des villageois est due à la disparition d'un respectable ecclésiastique ²³, car en effet il remarque que certains sèment la mésintelligence dans les villages ou dans les

²¹ Cf. G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche corse. La Promessa Sposa di Niolo*, op. cit., p. 51.

²² Cf. F. O. RENUCCI, *Novelle storiche corse. La Donna generosa*, op. cit., p. 28.

²³ Cf., G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche corse. Ricciardo e Fiodispina*, op. cit., p. 46.

familles, ne savent pas se tenir hors des cercles et des querelles séculaires ²⁴.

IV- Le Pardon.

Ces écrivains sont unanimes, les *vendette* doivent cesser, quelles qu'en soient leurs causes ; la manière la plus douce est le pardon, évoqué dans toutes les nouvelles, le dieu chrétien est toujours invoqué, afin que la paix revienne entre les familles. Il correspond à la mission pacificatrice de l'Eglise en Corse, jusque dans ces régions difficiles d'accès que rappelle l'abbé qui, dans ce village de Gatti, tout près de Vivario, accueille Salvatore Viale et est un curé très instruit et estimé : « Io mi pregio, diceva egli, d'esser parroco d'una fra le più cristiane popolazioni dell'isola [...]. Ma ricordiamoci che il perdono dell'ingiurie, e la dilezione dei nemici è il segno che Gesù Cristo impresse col suo sangue nella nostra religione, per autenticarne la divina origine » ²⁵.

V- La Justice par les lois de l'Etat.

Cependant, une évidence est sensible à ces écrivains, la nature de l'homme incite ce dernier à demander vengeance, et à cause de la différence entre la morale religieuse et la loi civile, puisque certains péchés, entrés dans les habitudes de la communauté, sont pardonnés par la morale religieuse, mais sévèrement punis par les lois, il est préférable de se soumettre à celles-ci, puisque ceux-là sont nuisibles à la société.

La mission de paix de l'Eglise, bien que les paroles d'un prêtre sont entendues comme non seulement des normes, mais

²⁴ Cf., *ibid.*, p. 56.

²⁵ F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Rimorso, ossia l'ultima vendetta, op. cit.*, p. 336.

aussi des lois ²⁶, doit donc être remplacée par les lois de Etat. Renucci illustre le pardon, que la jeune femme vertueuse outragée et violentée donne au jeune Lermoli, désireux, violent et devenu bandit en s'enfuyant dans le maquis, et l'intransigeance de la Justice : « Il Lermoli fu poco dopo catturato dalla gendarmeria, e la Corte Reale di Bastia lo condannava alla pena infamante di dieci anni di reclusione » ²⁷.

VI- L'amour de la famille.

L'amour de la famille est un principe de résistance du peuple contre les mauvais gouvernements, comme au cours des guerres en Corse ²⁸. Salvatore Viale explique que cet amour pour la famille doit être non seulement pris en compte par le peuple et par les gouvernants, mais d'autant plus modéré et corrigé par l'autorité publique qu'il outrepassé les limites de la famille et tend à devenir attachement au parti ; ce dernier phénomène devient nécessaire lorsque l'esprit de parti des grandes familles, dont les conditions sont égales, remplace celui des lois patriciales dont l'application fait défaut, à la honte et au détriment des lois elles-mêmes, car l'esprit de parti trouble et altère le sens de l'honnêteté et de la justice des hommes, et, en perturbant et en unissant les haines privées, il tend à s'étendre indéfiniment et arrive à affaiblir l'Etat et à en menacer l'existence ²⁹.

C'est dans cet état d'esprit que Renucci fait part de son indignation et interpelle le lecteur par l'intermédiaire des jeunes villageois qui discutent de politique, il donne l'exemple de la corruption et du détournement des lois ancestrales de l'entraide, à propos du maire qui vend une terre pour armer seize jeunes du parti qu'il protège lorsque ceux-ci ont des problèmes avec la justice :

²⁶ Cf. G. V. GRIMALDI, *Ricciardo e Fiordispina*, op. cit., p. 131.

²⁷ Cf. F. O. RENUCCI, *Novelle storiche corse. La Fedeltà coniugale*, op. cit., pp. 25-26.

²⁸ Cf. S. VIALE, *Studi critici dei costumi corsi*, op. cit., p. 4.

²⁹ Cf. *ibid.*

« Coll'ajuto di costui si può fare un colpo ! Ajuta e ti ajuterò, dice il proverbio. E poi nessun *màire* ha fatto al mondo come il nostro. Che ne dite ? »³⁰.

VII- La Fidélité.

Il en ressort que tout semble dépendre de la fidélité et le premier moyen coercitif est le mariage qui, agissant comme élément de la communauté civile, lorsqu'il prévaut au sein d'un peuple, devient une force stable et utile, un point d'appui pour les bons gouvernements ; car d'une part les hommes passent mais les familles restent et en ces dernières, principalement, consiste la vie d'un peuple³¹. Elle est un lien moral qui unit ou rapproche les personnes, elle doit être considérée comme le soutien de l'ordre public et elle est rendue possible grâce à la générosité et à la magnanimité de chacun ; la morale religieuse doit être complétée par la raison³².

Selon Renucci, d'une part la première, la plus simple, la plus naturelle et douce des sociétés est, sans aucun doute, celle du mariage et, ensuite, la fidélité des conjoints, particulièrement celle de la femme qui en est le soutien le plus solide.

D'autre part il affirme non seulement, sans craindre la contradiction, que la fidélité dans le mariage est « [...] un nune », une volonté divine, dont la vertu est puissante, utile et nécessaire, et dont la présence est effective dans toutes les couches sociales corse, mais encore : « [...] che l'adulterio vi (en Corse) è quasi sconosciuto fino dopo la metà del secolo decimo ottavo »³³.

Le mariage donne lieu, dans les cantons de Vico et de Letia, à des scènes épiques qui semble être une sorte de reflet de

³⁰ G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche corse. Ricciardo e Fiordispina*, op. cit., p. 81.

³¹ Cf. S. VIALE, *Studi critici dei costumi corsi*, op. cit., p. 4.

³² Cf. F. O. RENUCCI, *Novelle storiche corse, La Fedeltà coniugale*. op. cit., p. 17.

³³ Cf. *ibid.*, p. 15.

celles de la littérature courtoise médiévale. Une foule de personnes, qui fourmille sur les places et autour du village, regarde descendre, le long de l'escarpement de Sant'Antonio, un valeureux cavalier sur son rapide destrier, du côté de Letia et de Chigliani, suivi par d'autres, à bride abattue, course ou : « *Correre il vanto* » ; le premier qui arrive à la *travata*, arc de triomphe ou ruban tendu sur le chemin que suit la mariée, depuis son domicile, et son cortège, s'empare des clefs de la maison de l'époux afin de les remettre à la jeune épouse ; selon la coutume, le cavalier refuse de payer le petit tribut, qui autorise le passage de la *travata*, car il a « [...] colto il più bel fiore di Letia per donarlo a Vico » dit-il aux sentinelles, mais celles-ci ne lui accordent pas ce privilège ; le cavalier excite avec fureur son cheval pommelé qu'il nomme *Terrore*, et « [...] quasi sorvolando d'un salto la barriera, si lasciò un buon tratto addietro gli attoniti circostanti », tout obstacle est alors ôté et la mariée, heureuse, remercie son valeureux champion ; à la suite de son triomphe, le cavalier participe à la *serenata* donnée en l'honneur de l'épousée ³⁴.

Les Corses qui, par nature, dédaignent les dangers, observe Grimaldi, sont plus enclins à l'amour qu'à toute autre passion, ils préfèrent vivre simplement, selon leurs antiques coutumes et usages ³⁵, lors des moments les plus importants de leur vie. Ces derniers, vécus intensément, s'écoulent selon des convenances villageoises variables selon les lieux, comme le mariage, la mort et le veuvage, ainsi que pendant les moments paisibles, ou de labeur, de la vie journalière pastorale, domestique et religieuse de l'ensemble d'une population locale.

Jamais aucune hypocrisie ou rivalité ne transparait dans les rapports affectifs, qui semblent tout à fait spontanés, entre les

³⁴ Cf. G. V. GRIMALDI, *Mariuccia da Vico. Novella*, op. cit., p.15.

³⁵ Cf., *id.*, *Novelle storiche. La Promessa Sposa di Niolo*, op. cit., p. 44-45.

membres d'une famille ; les déviations passionnelles, comme la haine ou la concurrence, sont dirigées vers une personne étrangère à ce groupe qui est très lié en son sein.

C- Le lyrisme.

La didactique morale évidente de ces nouvelles met en relief, non seulement le sentiment d'amour, qui supplante celui de la haine, mais tous ceux qu'un être humain éprouve dans sa vie, surtout le remords et la peur. La moralité religieuse persiste, mais n'est pas unique, ces narrateurs tendent à la substituer par la réalité du devenir social et historique, qui est analysée, principalement dans les récits de Grimaldi et de Salvatore Viale, de manière plus incisive en rendant compte de la psychologie des protagonistes, des motivations de leurs actes, des conditions environnantes, et desquels ressort une volonté certaine de faire participer pleinement le lecteur jusque dans les pensées, les sentiments, les certitudes et les hésitations. Ces deux auteurs écrivent d'ailleurs des récits relativement longs, dont le genre s'éloigne de l'anecdote et se rapproche des petits romans, par rapport à ceux de Renucci et de Carlotti.

Le lyrisme prête voix au contenu sentimental de l'existence du sujet et, dans l'exposition de leurs arguments, Grimaldi et Viale sont subjectifs, même s'il ne narrent pas à la première personne, ils expriment un cri, tout en s'attachant à idéaliser leurs émotions intimes et immédiates.

Chantant et mélodieux, le lyrisme, qui recherche l'harmonie en privilégiant les valeurs musicales du langage, est exprimé particulièrement par les vers de Salvatore Viale, dans *Alberto corso*, tandis que Grimaldi sensibilise le lecteur à « Quell'armonia di com-

pianti »³⁶ dont Mariuccia se souvient avoir été imprégnée en écoutant les *voceri* de sa mère, et « [...] l'indicibile diletto »³⁷ de la jeune fille qui, lorsqu'elle n'est encore qu'une enfant, entend et apprend les *voceri* des femmes de Guagno. Mais tous prêtent voix à la gamme entière des émotions humaines, éphémères ou durables, insensés ou élevés ; il tendent voire à représenter l'expression du désir et de l'émotion, qui préside la première rencontre des regards de deux jeunes amoureux, et l'énergie qui est à l'œuvre lorsque la voix de la jeune fille « [...] morì in un sospiro »³⁸ dans sa gorge au moment de demander le nom du jeune homme à sa tante, tant le sentiment éprouvé, lui étant inconnu, est proche de la honte et de la peur ; énergie émotionnelle libérée encore par la pâleur d'un visage, ou le frémissement corporel du protagoniste épouvanté dont les lèvres livides reflètent « [...] il pallore della colpa e della morte » et fuit les lieux de son propre crime en se retournant de temps à autres, se sentant poursuivi par l'ombre vindicative de son innocente victime, comme pris par la folie de son âme, c'est à dire l'angoisse immense qui le tenaille, provoquée par l'écho du son lent et funeste de la cloche que semble renvoyer le village entier, comme un « [...] grido con cui quell'ombra implacabile gli rinfacciava il suo delitto », et ensuite cache son visage sous son oreiller tellement les remords le consomment, jusqu'à le faire mourir³⁹.

Les mots viennent encore en abondance lors des descriptions des coutumes du mariage, des obsèques ; ces mots évoquent les égards, et leurs nuances, qui règlent les rapports entre chaque membre des familles. La vie affective du sujet se trouve sublimée dans l'idéal de ces écrivains, avec le secours de l'éloge et de la célébration des vertus des Corses mises en relief par les défauts d'un

³⁶ G. V. GRIMALDI, *Mariuccia da Vico. Novella*, op. cit., p. 33.

³⁷ *Ibid.*, p. 12.

³⁸ *Ibid.*, p. 13.

³⁹ Cf. F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Rimorso, ossia l'ultima vendetta*, op. cit., pp.343-344.

petit nombre seulement d'entre eux, mais plus grand encore est le contenu de la longue plainte retentissante, qui naît dans l'observation d'une maison endeuillée depuis longtemps, « [...] *velata a bruno* »⁴⁰, reflet poétique qui annonce la méditation du protagoniste d'*Alberto corso*, de Salvatore Viale ; le poète se recueille en lui-même, s'y retire, et parvient tout d'abord à se soustraire au monde environnant. Ainsi recueilli, replié, l'âme entièrement tendue vers les pensées et prières que fait la mère d'Albert afin que Dieu prenne sa vie en échange de celle de son fils martyrisé par des tyrans, l'esprit du poète se dilate ensuite de l'intérieur, entend un chant lugubre, le *De profundis*, hymne qui redonne la paix au cœur de l'homme endeuillé ; il s'accroît, se génère lui-même, et le monde avec lui, en vaticinations qui font vibrer le lecteur, dans le plus profond de son âme, jusqu'à y provoquer le besoin de s'interroger sur son propre devenir, ainsi que sur celui de sa patrie. Passion d'amour pour les êtres et passion politique se conjuguent pour le malheur de l'individu noble et pur, rejeté par une société corrompue qui le blesse dans ce qu'il aime, toute action est alors impossible.

Un autre cri est lancé par Viale, qui estime injuste ce sentiment de honte éprouvé par l'offensé lorsque celui-ci a accordé son pardon, soit par éducation, soit par religion, ou simplement par tendance naturelle, ou encore par crainte de ne pas être cru, à cause du signe de faiblesse que ce pardon représente pour d'autres trop hautains, fiers ou orgueilleux, irritables ou trompeurs, et dont la méchanceté est perpétuelle ; l'accusation de l'auteur éclate de toute sa force :

« La colpa, e vostra è la vergogna, o ciechi
Aggitatori della cieca plebe »⁴¹,

⁴⁰ F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Alberto corso, op. cit.*, p. 253, v. 1.

⁴¹ *Ibid.*, p. 254, vv. 63-64.

son protagoniste n'a pas perdu la raison bien qu'il semble insensé, il se trouve dans l'obligation de taire son secret :

« [...], sebbene or taccio,
Ed insensato ancor paio all'aspetto,
Più viva in mente di ragion la luce
Mi rifolgora ; eppur, qual periglioso
Segreto, in me l'ascondo » ⁴²,

car gare à celui qui montre qu'il sait au peuple aveugle, auquel le délit apparaît de manière d'autant moins évidente et claire que celui-ci est important :

« Grande è il delitto, e men palese altrui,
Quant'è maggior ; calamitosa e trista
Fin la memoria : ed il mio nome istesso
Or sulle labbra altrui divien periglio.
Altri la causa dell'oribil caso
Ignora, ed altri per onta e rimorso,
O per terror ne tace » ⁴³

En conséquence et selon la didactique de Viale, afin d'éviter de souiller la mémoire et le nom du fauteur, il faut devoir feindre de ne pas savoir, ou s'efforcer d'oublier, il est nécessaire aussi de disculper les méfaits les plus scandaleux, ou au moins de dissimuler en soi le sentiment naturel d'aversion et de répugnance qu'ils inspirent.

Mais dans ce mouvement expansif, le sujet romantique passe par l'imaginaire pour assurer la transition du singulier à l'universel. Il importe au poète de dire, de montrer à tous le trajet exemplaire qu'il fait vers la perfection, c'est sa condition d'être déchiré entre une condition fatalement terrestre, qu'il décrit aussi

⁴² *Ibid.*, vv. 32-36.

⁴³ *Ibid.*, vv. 240-246.

avec le secours de la prédiction d'Albert, et un irrésistible désir d'infini et d'espérance, s'adressant aux Corses et, aussi, aux Italiens :

« Una scintilla animatrice, un germe
 Sorvivera della virtù latina
 In queste rupi : l'aquila che artiglia
 Le fatali saette, a nuovo impero
 Ripigliera da questi monti il volo.
 Come vicina ignifera cometa
 Che, vaporando per lo vano immenso,
 Muta l'aspetto della terra e passa ;
 Tale il più grande de' tuoi figli, ovunque
 Europea ha nome, e fin oltre i confini,
 Ignoti ancor, dell'ultimo occidente,
 Del vecchio mondo cambiera la faccia » ⁴⁴

Ainsi, plutôt que sentimental, le lyrisme romantique de Viale est spirituel. C'est en effet dans l'esprit douloureux, et au terme du processus amplificatoire de la méditation, que l'expansion cosmique du sujet devient possible :

« O Patria mia (così me chiami Iddio
 All'eterna sua pace !), ah certo, allora
 Pel tuo riposo io pregherò dal cielo » ⁴⁵.

⁶⁴ *Ibid.*, vv. 384-395.

⁴⁵ *Ibid.*, vv. 431-433.

Les exemples sont, dans les nouvelles de ces écrivains corses, proposés dans un but éthique et pédagogique, tout en étant, en eux-mêmes, ni moraux, ni immoraux, mais édifiants ; ils mettent en évidence le bien et le mal, comme les *exempla* médiévaux. Il est cependant nécessaire de ne pas laisser le lecteur confondre quelques vices individuels, qui ne représentent que des anomalies parmi les coutumes de tous les habitants de la Corse, ce que font quelques voyageurs ou romanciers du XIX^e siècle, lesquels recueillent un grand nombre d'exceptions qu'ils rassemblent dans une idée générale, faisant de celle-ci une règle ; ces auteurs talentueux réalisent finalement le paradoxe d'être véridiques en tous les détails et inexacts dans l'ensemble, car desservis par leur insuffisante connaissance des coutumes.

Au contraire des nouvelles de l'époque médiévale, ne sont pas mis à l'écart des événements leurs aspects secondaires ou anecdotiques, la reconstitution des milieux dans l'espace et dans le temps, les détails, tout ce qui, dans le récit, remplit simplement la fonction de mise en relief, c'est à dire de " faire voir ", car chaque *exemplum* est appelé à documenter, dans le miroir historique et géographique, une vérité notoire antique et digne de foi, c'est à dire dont le caractère est séculaire et dont la sagesse est ancestrale. Mais, à l'inverse de ce que propose l'auteur des textes médiévaux, qui s'adresse à un public d'élite, lequel devra ensuite reproduire les nouvelles, une à une, dans la conversation, pour le plaisir et pour persuader, les écrivains corses, qui ont un contact direct avec la tradition orale, cherchent à maintenir vivante leur culture. Il n'est donc pas possible d'isoler les exemples des faits historiques

ni de la transmission orale des coutumes, puisque celles-ci constituent une trame serrée de témoignages.

Pour ces raisons, les narrateurs de ces nouvelles s'attachent fortement à attester que les faits transmis sont véritablement survenus en alléguant au moins la voix du *novelliere* du Niolo ou d'un parent, le soir près du foyer, ou bien leur expérience personnelle, résultat de la pratique des tribunaux et de la magistrature, Viale le souligne : « Mi sovviene ch'io era appunto delegato ad una pubblica incombenza in ... », ou encore celle d'une personne mise au second plan dans la narration, l'abbé N., vieil homme vénérable au savoir mûri et très digne prêtre du village de Gatti ⁴⁶.

Cependant, bien que Grimaldi et Renucci transmettent des valeurs éthiques et des coutumes qu'ils disent être ancestrales, ils ne donnent que des exemples qui se réfèrent au XVIII^e siècle, alors que Salvatore Viale et Regolo Carlotti puisent leurs idées dans l'histoire médiévale de l'île, tout au moins dans ce qui en a été écrit par les chroniqueurs Giovanni della Grossa, et Pietro Cirneo, au XV^e siècle, par Anton Pietro Filippini qui, contemporain de Sampiero Corso pendant le XVI^e siècle, a écrit une *Istoria di Corsica*, laquelle correspondrait, selon l'abbé Letteron, à la synthèse des histoires précédemment écrites sur la Corse, et ensuite dans les travaux de recherches des historiens du XIX^e siècle.

Les noms des personnages et des lieux, les faits historiques cités ou implicitement introduits dans les récits, les traces écrites sur une dalle funéraire sur le seuil d'une église, un défunt auquel le narrateur donne un nom et une sépulture parmi les pierres d'un

⁴⁶ F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Rimorso, ossia l'ultima vendetta, op. cit.*, p. 334.

mur dans la campagne, sont les indices et des indications sur la médiévalité recherchée par ces auteurs.

CHAPITRE SECOND

Sources et littérature
de
Regolo Carlotti et Salvatore Viale

Des
sources médiévales
aux
*Nouvelles
historiques*

Pendant la première moitié du XVI^e siècle, Lorenzo Lomellino Sorba édite le recueil d'Annales de l'évêque de Nebbio, Agostino Giustiniani ; à la fin de ce même siècle, la chronique de Giovanni della Grossa est reprise et complétée, ainsi que celles de Monteggiani et de Marc Antonio Ceccaldi, par le chroniqueur Anton Pietro Filippini, qui publie son *Istoria di Corsica*. C'est surtout de cette dernière que s'inspire Regolo Carlotti, tandis que Salvatore Viale puise ses arguments dans la chronique *De Rebus Corsicis*, de Pietro Cirneo qui est prêtre à Aleria, deuxième moitié XV^e siècle, traduite du latin en italien, préfacée et annotée par Carlo Gregorj et puis éditée à Paris grâce à la munificence du comte Pozzo di Borgo, et dans la *Vita beati Alberti Corsi*, manuscrite sur parchemin qu'Orlandini dit être conservé par les religieuses de San Silvestro à Pise.

Chaque narrateur place les faits dans un environnement géographique précis, que lui-même ou le protagoniste traversent. La végétation et les chaînes montagneuses du Niolo, le chemin parcouru dans la forêt d'Evisa jusqu'à Vico, ou la promenade à travers les sites sauvages de la région de Vivario, ou encore de la Valle-d'Alesani, en Castagniccia ; tous sont des lieux où la végétation est dense et les pentes escarpées, nature qui protège les villages des vices de la civilisation moderne, et décrits avec enthousiasme ; ou encore les pièves d'Istria et de Taravo, où subsistent de nombreuses traces laissées par les envahisseurs, pendant le Moyen Age, et leurs coutumes. Ces auteurs considèrent donc autant les conditions des choses dans l'espace que les faits et les personnes. L'image de l'île n'en est, par conséquent, que plus proche de la réalité pour le lecteur, car les pierres, les meubles aussi, conservent la mémoire des sentiments et des actes des humains qui ont vécu parmi eux.

A- L'image de la Corse.

Il Voto di Pietro Cirneo est une confession, tandis que le *De Rebus Corsicis* de Pietro Cirneo est une " histoire ", écrit Orlandini dans l'avertissement qui précède le récit ⁴⁷ de Salvatore Viale. Le chroniqueur médiéval très indigné, prêtre à Aléria qui ne tolère pas que son île soit diffamée par un grand nombre d'auteurs de chroniques, de biographies et de critiques, décide de dénoncer les mensonges impudents et invraisemblables de Strabon et des écrivains imitateurs de l'époque de ce dernier, qui étendent le cas d'une province à toute la Corse ; il est convaincu de devoir défendre la culture de sa ville natale, puisqu'aucune autre voix que la sienne ne s'élève avec autorité pour réfuter les calomnies dans le but de dire la vérité ; sans honte il célèbre la gloire des ennemis et réprimande les amis et les parents qui ont manqué à leur devoir, ou inversement. Déjà à son époque, Pietro Cirneo veut faire resplendir la lumière de la vérité historique sur sa mère patrie, afin d'être utile à de nombreux lecteurs, mais il est conscient aussi que certains risquent de s'en trouver offensés ⁴⁸.

⁴⁷ Cf. F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Voto di Pietro Cirneo, op. cit.*, pp. 347.

⁴⁸ Cf. Giovan Carlo GREGORI, *De Rebus Corsicis, Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, Istorica di Corsica di Pietro CIRNEO*, Parigi, Pozzodiborgo, 1834, libro I, p. 37.

B- La mémoire des lieux et des hommes.

I- A Venaco : *La Contesa*.

C'est encore dans le but d'instruire et de civiliser les habitants de la patrie que Regolo Carlotti recherche des exemples des traditions et les vestiges des monuments dans l'histoire de la patrie ; il rappelle brièvement des événements qui, se rapportant à deux personnages légendaires, le premier aurait reconquis la Corse aux dépens des Maures et au profit de l'Eglise, le second aurait pacifié l'île.

Venaco est la *Pieve vecchia*, dit le chroniqueur Anton Pietro Filippini, une colline, dite *Poggio del Palagio*, porte quelques ruines d'un château auxquelles se rattache la légende du conte Ugo della Colonna, qui l'aurait, selon la tradition, édifié et habité après avoir pris la ville d'Aleria, chassé Nugolone qui était accouru pour faire le siège de cette ville et l'avoir poursuivi jusqu'à Corte. Son fils Bianco tue le neveu de Nugolone, Candabor, qui est resté dans cette ville, où Ugo s'empare de sa garnison, détruit son château et réduit la population à l'esclavage.

Nugolone est, à cette époque, le dernier roi des Sarrasins, écrit Regolo Carlotti, ou encore de ces Arabes qui, au Moyen Age, ont conquis l'Espagne, y demeurent, et ensuite se répandent sur le littoral méditerranéen de l'Europe occidentale ; le chroniqueur corse Giovanni della Grossa parle de *Mores*, sans préciser leur pays d'origine ; d'autre part Nugolone, qui fuit vers Cordovella, près de la ville actuelle de Calvi, demande de l'aide aux rois d'Afrique, c'est à dire aux Maures. Sarrasin et More sont deux mots désignent des musulmans, mais de façon ambiguë leur pays d'origine, puisque les *Annales* carolingiennes disent que les Maures sont partis d'Espa-

gne et envahissent la Sardaigne puis la Corse où ils s'empareraient de nombreux habitants destinés à être emmenés en Espagne.

Regolo Carlotti crée sa propre légende dans laquelle il évoque, en quelques lignes, Bianco, fils d'Ugo, et ses hommes, qui sortent vainqueurs d'un terrible combat contre l'armée de Nugolone, revenu, après de nombreuses années d'exil, à Venaco, où subsisteraient, encore à l'époque de l'écrivain, les traces de cette bataille, à en juger aux « [...] *avanzi di ossa umane* », dont l'auteur de la nouvelle affirme la présence sans préciser le lieu ⁴⁹. Cependant, la chronique d'une part reste silencieuse quant à cet argument, cet endroit pouvant correspondre à une fosse commune, près de San Giovanni auquel est dédié le baptistère isolé de l'église dont il ne reste que la façade orientale ; cette dernière serait dédiée à Santa Maria et aurait été, à cette époque là, la piévanie de Venaco, selon Geneviève Moracchini-Mazel, dont l'affirmation ne repose sur aucune preuve, et qui la date de la première moitié du IX^e siècle ; c'est aussi près de ces ruines, à environ cent mètres de la façade de l'église, qu'un château semblerait avoir été construit dans cette même période sur un emplacement appelé *Poggio* et qui pourrait, selon Moracchini-Mazel encore, être le château édifié par Ugo della Colonna ⁵⁰. D'autre part, selon la chronique, Ugo prend Mariana, que Marasco défend pour le compte de Nugolone, à la suite d'un combat singulier entre ce dernier et Guido, puis est aidé par un conte de Barcelone, aux frais de ce dernier qui, après s'être rendu à Rome pour remettre ses péchés dans le tribunal de la pénitence et avoir été envoyé en Corse par le pape, lui prête main forte. C'est à Mortella, aujourd'hui Lucciana, dans le golfe de Nebbio, que les Mores sont défaits et d'où Nugolone s'enfuit pour aller vers Cordovella, au sud du rocher de Calvi, et passer en Afrique avec son trésor, tan-

⁴⁹ Cf. R. CARLOTTI, *Tre Novelle morali. La Contesa*, op. cit., p. 35.

⁵⁰ Geneviève MORACCHINI-MAZEL, *Les églises romanes corses. Répertoire de tous les Monuments corses datant du haut Moyen âge ou du Moyen âge, classés selon l'ordre des Diocèses et des Pièves*, Paris, C.N.R.S., 1967, vol. I, p. 31.

dis que les habitants de cette région se convertissent au christianisme et élèvent l'église Santa Maria Assunta, l'actuelle Canonica, qui devient le siège de l'évêché de Mariana.

Les ruines du Poggio del Palagio présentent suffisamment clairement, au regard de l'auteur de la nouvelle, un plan quadrangulaire de grosses tours construites avec un matériau de pierres grossièrement taillées, qui attestent une technique assez primitive, mais l'épaisseur importante des murs subsistants indique aussi que le propriétaire de cette habitation était probablement un seigneur puissant. Elle a été, conformément à la nouvelle, la résidence d'Arrigo Belmessere, ce qui est tout à fait concevable eu égard aux nombreux déplacements que faisait ce comte dans le but de rendre la justice, de trancher le noeud de difficultés et de litiges entre certains hommes, de modérer et corriger tous les inconvénients et les excès, car les mesquineries et le faux honneur animent l'âme de nombreux Corses au Moyen Age ; c'est exactement ce trait de la passion humaine qui fait perdre la vie à Arrigo Belmessere.

Regolo Carlotti s'inspire de l'histoire de la chronique de Giovanni della Grossa et Filippini, mais transfère les lieux dans un souci d'harmonie littéraire et préfère que le litige soit provoqué par les chiens de chasse de Forte di Cinarca et de Petronio di Cauro, qui se disputent le même sanglier. Souvent les hommes en inimitié ne s'affrontent pas immédiatement et directement, mais lancent leur chien l'un contre l'autre et lorsque l'animal de l'un se trouve en position de faiblesse par rapport à l'autre, le maître cherche à le retirer de la bataille. C'est à ce moment là que les ennemis en viennent aux armes. Cependant Forte demande l'arbitrage d'Arrigo, dans la nouvelle comme dans la réalité historique de la chronique, la discussion s'oriente sur la possession d'un arbre qui marquerait la limite de la propriété des deux chasseurs et voisins, et dégénère. L'auteur, pour montrer que le lien de parenté entre Forte et Arrigo

risque d'influencer ce dernier dans son jugement, donne une longue explication des raisons du choix des témoins, et arrive à la même conclusion que Giovanni della Grossa dans la chronique de Filippini, puisqu'après la mort d'Arrigo, modérateur et conciliateur des Corses, « [...] ogni principio , ogni speranza di giustizia, di concordia e di buon ordine»⁵¹ sont perdus, alors que Filippini écrit : « [...] s'udì per l'aria una voce per tutta l'isola, la qual diceva :

*È morto il conte Arrigo bel Messere,
E Corsica sarà di male in peggio.*⁵²

Arrigo, dont le lointain ancêtre Bianco, fils d'Ugo della Colonna, a sept enfants de sa première femme Ginevra *dei Torquati Romana*, dont une fille mariée à Antonio, fils de Forte di Cinarca, nom qui lui vient de son ascendant non moins lointain Cinarco, frère de Guido della Colonna et fils d'Ugo. Mais du même conte Cinarco sont dérivés les seigneurs de Tralaveto, les Tralavetani, près de Cauro où, dans la vallée du Prunelli à l'est d'Ajaccio et non dans la *Pieve vecchia*, comme dit la nouvelle où Forte prétend être propriétaire du dit château aux dépens des seigneurs locaux qui considèrent que cette forteresse est la leur, puisqu'ils l'ont obtenue grâce à la juridiction du partage des terres fait par Arrigo Belmesse-re même. Arrigo intervient à la demande du conte Forte et choisit une colline de Cauro, appelée *Foce d'Aregno* où il se rend, se faisant accompagner de tous ses enfants ; s'y retrouvent aussi de nombreuses personnes des deux partis adverses. Sur ce lieu, tandis que se discutait l'affaire, un Sarde que les Tralavetani avaient posté là, par crainte d'une sentence contraire à leurs désirs, lance une *corsesca* sur Arrigo qui est tué. La *corsesca* est cette ancienne arme d'hast, dont le fer long et large présente une pointe et deux oreillons et qui sert à trancher les jarrets des chevaux pendant les batailles. Le Sarde est rejoint et tué par Forte et les Tralavetani, qui, pris de fu-

⁵¹ R. CARLOTTI, *Tre Novelle morali. La Contesa*, op. cit., p. 47.

⁵² Giovanni della GROSSA, *Istoria di Corsica, dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI, rivista, corretta e illustrata dall'avvocato G. C. Gregorij*, Pisa, Nicolò Capurro, 1832, lib. II, p. 50.

reur, s'emparent des sept enfants d'Arrigo et les noient sous le pont de Tralaveto qui porte, écrit Filippini, le nom de *pont des Sept poulets*, nom qui devient des *Sette scudelle* selon Regolo Carlotti ⁵³.

II- Dans le Freto : *La Tirannide punita*.

En langue corse, "fretu" signifie crainte ⁵⁴ ; selon la même source, "Fretu" est la plage, ou plaine, de Figari. Ce mot désigne aussi, jusqu'au début du XIX^e siècle, la région de Sotta qui s'étend jusqu'aux portes de Porto Vecchio au nord, Figari à l'ouest, et jusqu'aux abords de Bonifacio au sud. D'autre part, d'après une autre source ⁵⁵ la région est appelée *Fretto*, mot qui fait penser à "frettu" ⁵⁶ en corse et à "fretta" en italien, c'est à dire hâte ou précipitation.

Regolo Carlotti tire son argument de la chronique ⁵⁷, celle-ci dit qu'à la mort d'Arrigo Belmessere, Ors'Alamanno, dont le père Orso avait réussi à se faire le Seigneur de Freto, devient *giudice* de cette région en se soustrayant véritablement à l'autorité des Biancolacci, descendants du conte Bianco, lui même aïeul au quatrième degré, selon le chroniqueur, d'Arrigo Belmessere. Ors'Alamanno, traduction littérale de *Ours l'Allemand*, descend d'Ours ; il est Orsalamanno dans la nouvelle, fait la paix avec les Bonifaciens, mais est animé plus par ses désirs avides et libidineux que par de bonnes intentions ou la ferveur religieuse ; il ne se montre que rarement, selon Regolo Carlotti, et fait exécuter ses ordres de rapace sanguinaire depuis son château de Montalto, nom actuel résultat de l'agglutination des mots Mont'alto au XV^e siècle et désignerait les vestiges des fortifications médiévales situés à peu de distance à l'est de Sotta sur la Punta Castello, pour satisfaire son orgueil excessif et ses caprices les plus malhonnêtes. Giovanni della Grossa, dans la chronique de Filippini, rapporte que certains Génois de Bonifa-

⁵³ Cf. R. CARLOTTI, *Tre Novelle morali. La Contesa*, op. cit., p. 48, note 4.

⁵⁴ U MUNTESE, LINGUA CORSA, *Dizziunariu corsu francese. Dictionnaire corse français*, Levie, Albiana, 1984, p. 580.

⁵⁵ Mathée GIACOMO-MARCELLESI, Antoine CASANOVA, *Chronique médiévale corse. Giovanni della Grossa*, Ajaccio, la Marge, ed. bilingue, 1998, p 122-123.

⁵⁶ U MUNTESE, LINGUA CORSA, *Dizziunariu corsu francese. Dictionnaire corse français*, op. cit., p. 580.

⁵⁷ Cf. Giovanni della GROSSA, *Istoria di Corsica dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI*, op. cit., lib. II, pp. 84-86.

cio, au service d'Ors'Alamanno, enlèvent des femmes, qui arrivent de Gènes et voyagent ensuite par voie de terre et traversent son domaine pour se rendre dans cette ville ; il est pensable que ces dames voyageaient dans la crainte et faisaient presser le pas à leurs attelages.

Mais, parmi toutes ses énormités, ce seigneur publie un édit, écrit Giovanni della Grossa qui communique son soucis à l'écrivain ; en effet ce dernier qualifie d'abomination et de cruauté les nouvelles lois qui imposent à tout homme de Freto, lorsqu'il veut prendre femme, de donner la première nuit de l'épousée à Ors'Alamanno. Le chroniqueur s'appuie aussi sur la tradition orale puisqu'il ajoute : « [...] (siccome sogliono i tiranni), si narra »⁵⁸ que les Marquis de San Colombano avaient soumis leurs sujets à cette même règle dans la région de l'ancienne localité de Casabianca.

Le don d'Antonio *Piobéta*, qui offre le plus beau destrier de son écurie à Orsalamanno, avant le mariage, n'est pas une ruse créée seulement à des fins d'argumentations littéraires, car la règle énoncée dans la chronique précise que le marié doit faire présent de l'animal le plus gros en sa possession, cheval, bœuf ou autre, le matin du jour qui suit la nuit de noce, que l'épousée passe en compagnie du seigneur de Freto.

Le protagoniste Antonio Piobéta, dans la nouvelle, respecte celle qu'il aime et ne fait preuve d'aucune violence envers elle, tandis que l'homme nommé Piobbetta, dans l' *Istoria di Corsica* de Filippini, est surtout poussé par le désir d'agir pour sauver un honneur, il décide alors soit de mourir soit de se débarrasser du tyran; en effet, ce n'est pas l'honneur de la jeune fille qui le préoccupe puisque son intention était de l'enlever, de plus Giovanni della

⁵⁸ *Ibid.*, p. 119.

Grossa ne dit pas le nom de celle-ci et ne reconnaît son honneur que par rapport au héros vainqueur et au respect que lui portent les autres femmes, cela seulement à la suite de ces événements.

Il semble que cette société soit gérée par les hommes, ceux qui agissent, protègent et entraînent le groupe, plaçant les femmes dans un système social qui leur est propre, séparé de celui des hommes avec lesquels elles ne dialogueraient pas. De même, le chroniqueur ne fait apparaître aucun dialogue entre l'opresseur et ses sujets, Piobbetta ne transige pas avec Ors'Alamanno comme cherche à faire Antonio avec Orsalamanno qui, dans le récit du XIX^e siècle, accepte d'écouter la requête, même en sachant à l'avance qu'il ne la satisfera pas, qu'il fera appliquer sa loi par la force qui, selon lui, est efficace à plier ces jeunes hommes à sa volonté.

Pour supprimer Orsalamanno, Antonio Piobéta ne se sert pas d'une arme, mais d'un lasso, comme Piobbetta, ainsi que l'explique Regolo Carlotti, dans une annotation ⁵⁹, dans certaines plaines de la Corse et encore à son époque, certains hommes sont chargés de *fare la giostra*, tâche particulière qui semble être devenue un métier. Cet usage était pratiqué pendant toute la période médiévale, selon Giovanni della Grossa, dans cette région de Freto particulièrement, et qui consiste à poursuivre et à prendre, au moyen d'un lasso, les jeunes taureaux indomptés et les chevaux effrénés qui sont nés et ont grandi en liberté dans les bois et les plaines.

Le dénouement de la nouvelle est heureux, puisque le jeune couple peut se marier, Luisa regagne l'honneur perdu ainsi que le peuple de Freto, qui retrouve sa liberté. Cependant, Giovanni della Grossa écrit que dix ans après, les habitants de cette région

⁵⁹ Cf. R. CARLOTTI, *Tre Novelle morali. La Tirannide punita*, op. cit., p. 31.

ont été décimés par les piqûres d'une mouche, échappée de la terre qui recouvrait le tyran alors qu'elle aurait été, un an après la sépulture, enlevée pour mettre les restes de ce dernier à nu, et devenue aussi grosse qu'un bœuf. Bien que Filippini n'accorde pas son crédit à ce qui lui semble être le fruit de l'imagination, il lui paraît impossible de ne pas tenir compte de la tradition orale de la région, puisqu'il subsiste encore à son époque un lieu où seraient amoncelés, en un grand nombre, des ossements humains, pour justifier l'abandon de ces terres par les personnes épargnées par la catastrophe, très probablement survenue, sans doute la malaria. Cela autorise à proposer l'hypothèse de l'existence d'un rapport entre le héros Piobbetta, qui aurait fuit et fondé le village de Piobetta près de de Tarrano, en Castagniccia, mais la chronique reste silencieuse quant au lieux vers lesquels ces gens se seraient dirigés et fixés durant leur immigration. Il est tout à fait évident que Regolo Carlotti, médecin et chercheur, en restant muet quant à ce phénomène, s'il ne cherche pas à viser, au moins il atteint le point unique de mettre l'accent sur les guerres continuelles survenues entre les seigneurs, les uns ne cessant de vouloir étendre leurs pouvoirs aux détriments des autres, leurs voisins.

III- La piève de Rogna.

C'est la dénomination ancienne du canton actuel de Piedicorte-di-Gaggio, au Bas Moyen âge elle fait partie du Diocèse d'Aléria, et la piévanie, d'après Geneviève Moracchini-Mazel, est San Giovanni Battista, sur la commune actuelle d'Altiani, dans le canton de Piedicorte di Gaggio. Cette piève est très étendue, sur deux vallées, d'une part sur les rives gauche et droite du cours moyen du Tavignano, d'autre part sur la rive droite du Vecchio, depuis le col

de Vizzavona, jusqu'à son confluent avec le Tavignano, et comprend les villages de Vivario, Muracciole et Noceta, sur sa rive droite.

Tandis que Regolo Carlotti rappelle que cette antique piève est connue pour avoir nourri des hommes qui se sont rendus célèbres par leurs actes patriotiques au cours de l'histoire de la Corse, pour les châteaux que ces derniers y ont construit et une fontaine supposée miraculeuse, Salvatore Viale, au cours d'une brève diversion à son ministère monotone dans les monts de Vivario, situé à la limite de séparation entre l'ancienne *Terra di Comune* et le Delà des monts, pense que ce village, dont on ne parle pas dans les gazettes, car il est devenu tranquille, peut servir d'exemple à tous ceux de la Corse, puisqu'il fait partie de cette piève centrale connue au-trefois pour les inimitiés privées et les guerres féodales, et où les habitants ont su préserver les valeurs ancestrales de la corruption des temps modernes.

a- Giuncaggio : *La Fede tradita*.

Une chapelle en ruine presque entièrement recouverte par un orme, arbre qui est affecté à la justice et planté, parfois sur le continent européen, sur la motte seigneuriale et sous l'ombrage duquel, à la campagne, se plaident les affaires ; est liée à une tradition qui rappelle les mésaventures d'une jeune fille du village de Fiura, dont le père passe presque toute sa vie à combattre sous les ordres de *Giudice*, soit Sinucello della Rocca au XIII^e siècle. Cette chapelle est située entre les villages de Fiura, qui n'est plus aujourd'hui que le nom d'un lieu-dit longé par une route étroite et irrégulièrement entretenue, et de Carco, qui ne peut être rejoint que par un chemin d'exploitation, de même jusqu'à la ruine de ce que l'auteur dit être une chapelle. L'ensemble se trouve sur sa rive gauche la vallée du

Tavignano, dans l'ouest sud-ouest de Giuncaggio au pied duquel les jeunes villageoises, dans la nouvelle, terminent la moisson dans un champs appelé de nos jours encore Erbaggio, vers l'Orient, c'est à dire dans la direction du regard de Giulia depuis sa fenêtre, à Fiura ; cela se passe vers la moitié de l'été.

Le huit septembre, jour de la naissance de la Vierge, Giulia se mêle à la multitude des gens qui, vieillards faibles et infirmes, jeunes modestes ou pauvres et dévots, beaucoup plus tristes et malheureux qu'elle, se dirigent vers le lieu du salut et de la consolation, l'oratoire de la *Beata Vergine*, entre le village de Pancheraccia et la *Chiesa di San Giovanni Battista*. Selon le narrateur, qui se fie à la voix des habitants de l'ensemble de la piève mais plus aux paroles de ceux de Pancheraccia, cet oratoire aurait été édifié sur l'ordre de la Vierge qui serait apparue à une vieille femme et l'aurait chargée d'en notifier le lieu au curé du village, au VIII^e siècle. La source, nommée *Acqua della Madonna* et qui se trouverait non loin de l'oratoire aurait la réputation de guérir, ce jour là, la personne qui en use pour se laver ; mais les propriétés thérapeutiques, qu'elle posséderait, quant à certaines pathologies cutanées, nerveuses et de la goutte sont sans doute faibles, car Regolo Carlotti, soucieux de discréditer ce qu'il reconnaît inutile en matière de traitements utilisés par le peuple Corse, assure que cette eau ne diffère en rien des autres eaux de consommation commune ⁶⁰. Il convient de rappeler, cependant, que le Moyen Age est une période pendant laquelle les chrétiens se préoccupent beaucoup de leur salut et que l'Eglise saisit toutes les occasions et significations symboliques, dont l'eau surtout, et que l'auteur élimine, pour exercer son influence sur les âmes de l'ensemble de la chrétienté.

Ugo, jeune homme le plus distingué de Carco, mais à l'esprit peu généreux puisqu'il a délaissé Giulia après l'avoir désho-

⁶⁰ Cf. *id.*, *Tre Novelle morali. La Fede tradita, op. cit.*, p. 18, note 2.

norée en pénétrant dans sa chambre, se tourne vers une autre jeune fille, Oliva, dont le père est plus riche et plus puissant, le comte Giacomo di Gaggio, qui occupe un château que l'auteur situe sur la montagne de la Punta Gaggio, au nord-ouest de ces villages, entre Altiani et Piedicorte di Gaggio ⁶¹.

Le nom de ce comte fait penser à Ugo Cortinco da Pietr'Ellerata qui, marié à une des filles de Giudice et devenu par la suite seigneur de Gaggio, figure parmi les noms des familles énumérées par Giovanni della Grossa ; le nom de ce château, Pietr'Ellerata, construit par Guglielmo da Cortona, surnommé Cortinello, et encore Guglielmo Cortinco, qui se place comme *Giudice* en même temps qu'Alberto all'Oreto di Casinca et Pietronio, à Monte alto au dessus d'Oletta di Nebbio, après la mort d'Arrigo Belmessere ⁶², soit au XI^e siècle, signifie *Pierre recouverte de lierre*. Cependant, d'une part, dans l'avertissement qui précède la nouvelle en vers de Salvatore Viale, Orlandini souligne que ce nom, Ellerata, est improprement attribué à un château, situé entre les montagnes de Tenda et d'Olmata, dans le Nebbio, et explique que le nom véritable est Larreta, issu de *alla retta*, c'est à dire *alla fermata* ; d'autre part, Giovanni della Grossa, selon la chronique de Filippini, utilise ces deux noms sous la forme *all'Arretta* et *Ellerata* ⁶³, ce château est construit par Guglielmo da Cortona. Bien que la littérature se tienne à quelque distance de la réalité historique médiévale, il existe véritablement deux châteaux ; Pietr'Ellerata pourrait donc aussi désigner celui qui se trouverait sur un sommet de presque neuf cents mètres d'altitude, appelé Castillo et situé à égale distance entre Piedicorte di Gaggio et Zuani.

⁶¹ Cf. *ibid.*, note 4.

⁶² Cf. G. della GROSSA, *Istoria di Corsica dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI, op. cit.*, lib. II, pp. 50-51, 76.

⁶³ Cf. *ibid.* pp. 51, 53, 76-77.

Les parents du jeune Ugo ne blâment pas la conduite d'Aldobrando, père de Giulia, qui entend venger son honneur, cependant les plus âgés, dont Guglielmo, du même nom que le père d'Arianta enlevée par Giovanni Felice, dans le *De Rebus Corsicis* de Pietro Cirneo, auraient déjà banni Ugo, qui préfère se battre bien que le vieil homme lui ait conseillé d'aller se présenter, sans armes, chez Aldobrando afin de lui faire part de sa volonté de le satisfaire. De son côté, avant d'engager la bataille, Aldobrando propose la paix, que Ugo refuse en disant : « Così calpesterò, vecchio imbellè, il canuto tuo capo, e domerò quello tuo orgoglio, che il gel degli anni non ha estinto ancora »⁶⁴. La lutte armée a lieu, Giulia accourt au milieu du tumulte pour demander l'arrêt de la rixe, qui ne cesse pas car tous les hommes sont devenus sourds tant ils sont pris par la folie du combat ; la jeune fille, « [...] colei ch'era l'unico conforto della sua vedovanza e della sua vecchiezza »⁶⁵ est blessée à mort par son propre père, qui ne distingue plus ami d'ennemi et qui atteint finalement Ugo, après un long et dur face à face. Cependant, Pietro Cirneo décrit dans sa chronique à propos de ses ancêtres des faits dont le déroulement et le dénouement sont forts différents, mais il s'agit encore une fois de retrouver un honneur volé.

En effet, le jeune Giovanni Felice enlève Arianta, car il veut l'épouser après en avoir demandé la main à Guglielmo, qui la lui refuse, non à cause de l'opposition des partis et de leurs familles, mais parce qu'il est un noble sans terres. Pietro Cirneo précise que la jeune fille, au contraire de Regolo Carlotti dans la nouvelle, se montre dédaigneuse vis à vis de Giovanni. Celui-ci, devant l'église San Damiano d'Alesani, lui rappelle les circonstances initiales qui ont généré cette situation et afin de la convaincre au mariage il

⁶⁴ R. CARLOTTI, *Tre Novelle morali. La Fede tradita, op. cit.*, p. 15.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 17.

se fait assister du prêtre : « Essere cagione dell'avvenuto la superbia del genitore, che lo avea rifiutato quando egli in moglie avea domandata ; che ciò nonostante egli tuttavia ardentemente brama-vala per consorte e compagna di ogni fortuna ; [...] rammentando inoltre che sovente le grazie prendono origine da ingiurie » ⁶⁶. Ces coutumes, comme lorsque le jeune homme de la nouvelle pénètre dans la chambre de Giulia, sont assimilables à l'*attacar* qui consiste pour l'homme à toucher ou même effleurer seulement une partie du corps ou le vêtement de la jeune fille ; elles contraignent celle-ci autant que celui-là au mariage de l'un avec l'autre, et la famille à accepter ce mariage même lorsqu'elle y est hostile ⁶⁷, comme dans cet exemple. Mais le père d'Arienta veut reprendre sa fille, ainsi que dans la nouvelle, il s'en suit une bataille entre les deux familles et leurs partisans respectifs ; toutefois les hommes, dans la chronique, sont attentifs à ne pas blesser ceux de leurs amis ; la jeune fille se jette au milieu des traits des flèches et s'adresse tantôt au mari tantôt au père maître de lui-même et qui entend : « [...] che sì nefandamente di sangue e d'un parricidio non si macchiassero, soggiungeva, se le nozze tanto in odio vi sono, in me volgete gli sdegni, in me caggione dela guerra, delle ferite, delle morti del padre e del marito » ⁶⁸. Dans la nouvelle, Giulia éprouve une peur identique à celle d'Arienta ; celle-ci préfère la mort à une vie où elle serait privée de l'un ou veuve de l'autre et ses paroles émeuvent tout le monde, surtout son père, et provoquent l'arrêt immédiat des contrastes interrompus cependant seulement sur l'ordre de ce dernier qui, à présent, reconnaît la valeur de son gendre.

⁶⁶ G. C. GREGORI, *De Rebus Corsicis, Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, Istoria di Corsica di Pietro CIRNEO, op. cit.*, libro II, p. 173.

⁶⁷ Cf. Madeleine-Rose MARIN-MURACCIOLE, *Coutumes matrimoniales de la Corse ancienne. L'Attacar, Etudes corses*, Ajaccio, n^{os} 27-28, 1961, p. 5.

⁶⁸ G. C. GREGORI, *De Rebus Corsicis, Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, Istoria di Corsica di Pietro CIRNEO, op. cit.*, libro II, p. 177.

Le dénouement de la chronique est heureux et Pietro rend lui aussi son témoignage de l'histoire en argumentant de la vie de ses propres aïeux, puisqu'il souligne que Giovanni et Arienta sont ses ancêtres, afin de mieux convaincre que la paix entre les familles est préférable aux deuils ; tandis que celui de la nouvelle est malheureux, mais la morale est la même et concerne la réhabilitation de l'honneur. Tous deux veulent refaire une image de la Corse, mais l'écrivain pense sans doute que le récit d'un malheur semble moins fabuleux que celui du chroniqueur et être ainsi une façon plus sûre de toucher le lecteur.

Dans la nouvelle de Regolo Carlotti, Serena, la nourrice de Giulia, après l'événement funeste, fuit la société des humains et se retire dans une grotte située sur une colline inculte et solitaire ; la tradition populaire, selon l'auteur, veut que cette vieille femme, au moyen de ses larmes, de ses prières ferventes et de ses lamentations, aurait eu l'intention déterminée d'expier, eu égard à Dieu, les fautes de ses parents et de tous les habitants morts et vivants de son village. Cette attitude, à une époque où l'Eglise est très répressive et appliquée dans son exercice d'attirer l'attention de ses ouailles sur le salut de leur âme, en Italie, en France et en Germanie, correspond à celle des recluses, c'est à dire à la volonté qu'ont certaines femmes de se faire enfermer durant tout le temps qui leur reste à vivre, dans un espace à peine suffisant pour s'asseoir, sans plus jamais pouvoir sortir, car presque complètement emmurées, n'ayant qu'une toute petite ouverture qui permet de laisser passer un plat de nourriture que les villageois ont la charité de leur porter. Le narrateur dit en effet que la vénération de ce lieu aurait, par la suite concouru à la réconciliation des habitants de Fiura et de

Carco, et que le nom de cette dame aurait été l'augure favorable à la naissance d'un village, nommé Pietraserena ⁶⁹.

b- Vivario : *Il Rimorso ossia l'ultima vendetta*.

La Punta d'Oro, montagne sur laquelle il n'y a jamais d'ombre, domine les deux autres, un peu plus basses, de Sorba et de Vizavona, ainsi que Vivario. L'abbé N., guide Salvatore Viale sur le chemin du passé ; en parcourant la campagne environnante, il lui indique les cavernes profondes et impénétrables qui, sur la Punta d'Oro et de Barrone, tour à tour servaient d'asile tant aux criminels qu'aux vertueux, tant aux brigands qu'aux saints, et, selon lui, probablement de catacombes aux premiers chrétiens de l'île.

Il le conduit aux ruines de Castello qui, face au Bois de Barrone au sud-est, est le Castello dei Mori ; « C'est le mot de Muracciole lui-même » écrit l'abbé Muracciole ⁷⁰, c'est à dire Morasòle, nom de ce village près duquel se trouvent les vestiges ; et selon ce même abbé, le petit hameau de Gatti, qui jouxte Vivario, porte le nom d'un village de la côte méditerranéenne espagnole, y désignant un repère de Mores, ceux-ci sont appelés Sarrasins ⁷¹. Castello n'est plus qu'un amas d'éboulis que le soc de la charrue des paysans

⁶⁹ R. CARLOTTI, *Tre Novelle morali. La Fede tradita, op. cit.*, p. 18, note 6.

⁷⁰ Abbé MURACCIOLE, *Vivario, Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, Bastia, C.Piaggi, 1912, n° 346-348, 4° trim., XXXII° année, p. 300.

⁷¹ More, ou Maure, est le nom, au temps des Romains, des habitants du nord de l'Afrique, les Berbères, chez lesquels les Arabes, plus tard, ont implanté leur religion. Au Moyen âge, c'est principalement le nom donné aux Berbères qui appartiennent au peuple du nord de l'Afrique et qui conquièrent l'Espagne, aujourd'hui ce sont les habitants du Sahara occidental.

bouscule un peu quelques fois, ou dont quelques pierres sont parfois extraites pour faire un angle de maison ou un seuil de porte. On dit par tradition, qu'au VIII^e siècle, de nombreuses familles s'y réfugiaient pour se protéger des persécutions des Arabes.

Salvatore Viale s'assoit sur la rive du ruisseau de Santa-Maria, que l'abbé nomme *Fonte dell'Acqua Santa* et dont il dit que dans cette eau furent baptisés les premiers fidèles de la population de Vivario, la plus chrétienne de l'île. Au creux de la vallée, sur un monticule, à quinze minutes de marche, vers l'est de Vivario et au nord de Muracciole, se trouve un autre petit hameau, nommé Arca ou Erca, où des ruines nombreuses, accessibles encore au début du XX^e siècle par un sentier muletier, où résidaient autrefois des familles qui jouissaient de grandes richesses et où est située la chapelle Santa Maria d'Arca, dont le chevet, partie qui termine le chœur où est l'autel, où sont célébrés les mystères, et qui est souvent plus élevée que le reste, le plan et la technique de construction sont comparables à ceux de San Giovanni Battista à Giuncaggio, du début du IX^e siècle ⁷². Une épitaphe, extraite de la *Bible* ⁷³ et datée « Nel 16.... », que Salvatore Viale lit sur une ancienne dalle du seuil de la porte principale, devient celle de sa nouvelle : « Maledetto colui che uccide di nascosto il prossimo suo ; e tutto il popolo dica : maledetto » ⁷⁴. Mais aussi, en langue corse le mot *arca* signifie la fosse commune d'une église, il est alors possible de penser qu'il y en avait une près de cette chapelle.

⁷² Geneviève MORACCHINI-MAZEL, *Les Eglises romanes corses. Répertoire de tous les Monuments corses datant du haut Moyen âge ou du Moyen âge, classés selon l'ordre des Diocèses et des Pièves*, Paris, C.N.R.S., 1967, vol. I, p. 28-29.

⁷³ Deutéronome, 27, 24.

⁷⁴ F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Rimorso, ossia l'ultima vendetta, op. cit.*, pp. 338.

L'abbé N. apprend à Salvatore Viale, qui ne voit aucun nom sur la dalle, mais les armoiries de la famille gravées sous l'inscription, que celles-ci n'ont plus aucune signification dans l'esprit des survivants, et que ce n'en est pas moins un tombeau. L'écrivain crée encore son propre cadre littéraire, puisque les armoiries ne sont pas dans Santa Maria d'Arca, qui était l'église commune aux trois villages avant le concordat, mais dans la chapelle Sant'Antonio, actuellement église paroissiale et autrefois propriété de la famille Muracciole, ayant eu, seule, le droit d'ensevelir ses membres défunts dans les caveaux de la chapelle ; ses armoiries sont sculptées sur le bois d'un triptyque, qui n'est pas composé de neuf panneaux comme l'écrit l'abbé ⁷⁵, mais de huit cartouches, et sont entourées des sept saints vénérés à Vivario, est situé au dessus du maître hôtel et a été peint par Giacinto Muracciole, dont la date du décès, 1650, est précisée dans l'épitaphe. Il est alors permis d'avancer l'hypothèse de l'appartenance de Ferrando, dans la nouvelle, à la famille Muracciole historique, et de rétrograder d'un siècle environ, milieu du XVI^e siècle, jusqu'à un ascendant historique. En effet, Salvatore Viale éveille l'attention de son lecteur en introduisant dans son récit un commentaire sur les valeurs d'un patriote émérite, prêtre pacifique et oncle de Ferrando, du temps de Bartolomeo de Vivario qui est né à Arca et qui est nommé, en Italie, commandant en chef de tous les Corses, est doté du pouvoir de lever les troupes, de réquisitionner des bateaux et des vivres dans toute l'île où il rentre après avoir été licencié par la République de Gênes qu'il sert, et devient alors un des compagnons de Sampiero. En effet, au milieu du XVI^e siècle, un des premiers habitants de Muracciole, Ferrante Muracciole, nommé aussi Ferrando, est parent proche de Bartolomeo de Vivario ; celui-ci libère celui-là de sa détention car il avait été ac-

⁷⁵ Abbé MURACCIOLE, *Vivario, op.cit.*, p. 299.

cusé d'entretenir des relations, interdites par le Vicaire génois, avec les réfugiés corses de Toscane ; par cet acte, Bartolomeo est bandit, et sa tête est mise à prix ⁷⁶.

Guido d'Erca, dans la nouvelle, est consanguin d'Agnese Morandini de Moita, qu'il aime et souhaiterait épouser, se plaçant ainsi comme rival de Ferrando de Morasole. Selon les règles de la morale chrétienne et surtout en fonction des alliances, la prohibition de l'inceste vise moins la femme prohibée que le beau-frère obligé, moins la partenaire sexuelle interdite que l'allié social nécessaire et l'obligation de l'échange, les chroniqueurs ne parlent pas des mariages consanguins. De plus Pietro Cirneo affirme que l'autorité d'une famille est d'autant plus importante que le nombre de ses membres est grands, et qu'elle permet ainsi d'accroître la clientèle et la résistance aux oppositions, même devant un juge ⁷⁷.

IV- La piève d'Alesani : *Il Voto di Pietro Cirneo*.

Le mont Sant'Alessio, où a lieu la première rencontre de Pietro Cirneo avec son oncle, le bandit Galvano da Chiatra, domine cette piève et le fleuve Alesani, qui la traverse, donne son nom à la piève. Les habitants vénèrent saint Alexis dans l'église du mont du même nom.

Lorsque Pietro Cirneo naît, en 1447, le pape Eugène IV, qui disparaît durant cette même année, avait déjà confié, depuis 1444, l'investiture de la Corse, renouvelée en 1448, à la République de Gênes qui, en 1453, la confie à l'Office de Saint-Georges. Celui-

⁷⁶ Cf. G. della GROSSA, *Istoria di Corsica dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI*, *op. cit.*, p. 25-26.

⁷⁷ G. C. GREGORI, *De Rebus Corsicis, Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, Istoria di Corsica di Pietro CIRNEO*, *op. cit.*, libro IV, p. 421.

ci fixe les règles de l'administration de l'île par une convention, les *Capitula corsorum*, dont le dessein était de rétablir la paix en Corse, sur la demande de Gènes et de celle des *popolani*, les Corses ruraux relativement aisés.

Mais Alphonse V d'Aragon, dit le Magnanime, qui semblait avoir abandonné ses prétentions sur l'île, avait renoué des liens avec ses partisans, auxquels il avait accordé des privilèges, et, en 1460, Juan II, son successeur, de 1458 à 1479, soutient fermement à nouveau que la Corse appartient à son royaume, provoquant ainsi la mésentente et les rivalités entre les seigneurs de l'île qui luttent, de manière cruelle et confuse, à la fois entre eux et contre les Génois, les Espagnols et le pape. Cette guerre de maquis cesse temporairement lorsque l'Office de Saint-Georges, en 1464, cède le gouvernement de la Corse au duc de Milan, Francesco Sforza, qui fait jouir cette dernière d'une paix réelle, élève même Vincentello d'Istria au rang de chevalier. Son fils et successeur, Galeazzo Sforza, à partir de 1468, se révèle aussi bienveillant aux Corses qui avaient prêté serment de fidélité au gouvernement ducal, excepté Giocante de Leca et son gendre Pietro, fils de Rinuccio de la Casabianca, qui récusent l'autorité de Galeazzo Sforza, et leur orgueil est offensé lorsque le duc exerce son pouvoir directement sur leurs sujets, *mero atto d'imparzialità*⁷⁸, conformément à l'expression d'Ignazio Felce qui, à la fin du XVIII^e siècle, est un chanoine très instruit de la cathédrale d'Aleria et un prédicateur remarquable, selon Salvatore Viale. Ce récit représente la confession, en 1468, de Pietro da Felce, originaire du village de Felce dans la province de Castagniccia, et aïeul médiéval d'Ignazio.

⁷⁸ F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Il Rimorso, ossia l'ultima vendetta*, op. cit., p. 348.

Le récit principal traite du banditisme et de la vendetta, en 1468 précisément, alors que Galeazzo Maria Sforza, devenu évêque-duc en Corse et poursuit la même politique que son père, une rixe éclate au cours d'une *veduta*, tribunal où doivent intervenir tous les seigneurs, les caporaux et communes de Corse afin de rendre la justice et prendre des mesures privées, entre les serviteurs de Giocante di Leca soutenus par ceux des Cinarchesi et d'autres hommes de Nebbio. Les Cinarchesi, indignés que le vice duc punisse leurs gens sans vouloir faire cas de leur avis, quittent la *veduta*, retournent sur leurs terres et Giocante di Leca s'occupe d'y rassembler des hommes, tandis que Pietro de la Casabianca, son gendre entraîne tous les peuples de ses *contadi* à prendre les armes. Il s'ensuit une guerre civile longue et sanginaire qui divise la Corse en deux.

Cette nouvelle encadrée, c'est à dire composée de plusieurs nouvelles reliées entre elles par les dialogues des deux protagonistes, évoque certains faits et noms de personnes historiques et d'autres noms qui font partie du domaine de la légende. Salvatore Viale montre, grâce à Galvano, qu'une légende peut être créée en maintenant virtuellement en vie un homme trépassé qui a semé la terreur durant une partie de sa vie. En effet, l'oncle bandit de Pietro Cirneo, dans le but se protéger des villageois, leur rend simultanément quelques services ; mais fait courir le bruit que Gigante est encore vivant, ainsi il prolonge cette peur parmi les villageois de la piève pour être craint et obtenir son pain et son vin qui lui sont portés par un ou plusieurs habitants de tous les villages près desquels il passe. Ils sont, somme toute, dépendants les uns des autres.

Le nom *Gigante* du bandit n'est cité ni dans le *De Rebus Corsicis*, ni dans la chronique de Giovanni della Grossa. L'association d'idées qui le rapproche de Giocante di Leca, dont ces deux

chroniques racontent le soulèvement et la violence dans ses luttes , est tentante, le lien historique ,qui rendrait réel ce personnage, est actuellement absent. Même si ce nom apparaît dans un récit médiéval, écrit par un voyageur qui passe par la Corse, la tradition orale, ajoutée à l'imprécision d'un unique texte historique ⁷⁹, entretient la légende, qu'il ne convient cependant pas de négliger, puisque de nombreux hommes cités dans les chroniques possèdent des surnoms. Gigante, selon l'auteur de la nouvelle, serait aussi désigné par les villageois sous les noms : *Sette jàcari*, ou encore *Sept chiens*, qui ne cesse de s'agiter et de montrer de l'agressivité dans un but de défendre, et *Tintinnajo*, comme un taureau qui guiderait son troupeau, car il parcourt le maquis en agitant la cloche qu'il aurait volée au taureau d'un de ses ennemis, ceci afin d'attirer ce dernier et de le faire tomber dans un piège ; Galvano court la campagne sous le nom de Galeazzino, car il soutient les espérances des *parrocchiani*, ces réfugiés politiques qui prennent le nom de l'archiprêtre d'Alesani Paganello, contre les Génois ; et encore *maschera di ferro*, nom que lui donnent les Génois car il se couvre souvent la tête avec une sorte de cagoule, est devenu célèbre aussi, selon l'auteur, grâce à une arquebuse à rouet. Quant à cette dernière, la chronique de Pietro Cirneo, qui décrit en détail le siège de Bonifacio par les Aragonais en 1420-1421, parle d'une arme portable, sorte de fusil à canne longue qui projette des petites balles de plomb, mais n'en donne pas le nom ni de description précise ⁸⁰ ; d'autre part cette arquebuse à rouet n'apparaît vraiment que vers la moitié du XVI^e siècle, au moment où, en 1560, les Corses se trouvent dans l'obligation de remettre leurs armes à feu, lances, épées et couteaux plus longs que la largeur d'une main d'homme, aux autorités génoises.

⁷⁹ Cf. *Le Mémorial des Corses*, Ajaccio, 1981, tome 1, p. 389.

⁸⁰ Cf. G. C. GREGORI, *De Rebus Corsicis, Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, Istoria di Corsica di Pietro CIRNEO, op. cit.*, libro II, p. 227.

De nombreux autres personnages cités par l'auteur tiennent une place importante dans les récits des chroniqueurs, comme Giocante de Leca ; Bradaluccio qui est originaire de Casacconi et provoque des dommages, accompagné de ses quatre compagnons voleurs, aux personnes qu'ils n'hésitent pas à tuer, même l'évêque de Mariana, Michele dei Germani, car il l'avait soumis à la torture. Le bandit est craint de ses parents, mais il les protège ; en conséquence, non seulement sa famille mais tous ceux du clan et au delà le respectent ; Pietro Cirneo, dans sa chronique, ne peut dire si le traître, qui, en 1457, a tué Bradaluccio, a été animé par la cupidité ou bien intimidé par les menaces des Génois, mais il est certain que cet homme n'a rien recueilli de son acte autre que la haine et l'exécration universelle ⁸¹.

Selon Pietro Cirneo, nombreux sont les ennemis des Génois, car ceux-ci usent de la trahison, du manquement à la parole donnée, de la perversion et tentent de diviser ceux-là ; Paganello dall'Ortale qui, fils de Landorfinello Pievano d'Alesani nommé le Pievano dall'Ortale, est le dernier ennemi de Gênes dans cette piève et est évoqué par Salvatore Viale, en est un exemple ⁸². De plus, la répression du banditisme n'est plus exercée seulement sur la personne qui est hors la loi, mais aussi sur tous ceux qui cachent, accueillent ou secourent ses enfants, puisqu'il encourt la confiscation de leurs biens et la perte de leur vie par le gibet ⁸³.

Bien qu'il y ait deux personnages principaux dans la nouvelle, le rôle central est évidemment celui de Pietro Cirneo, qui représente, d'une certaine manière, un seigneur corse imaginé dans sa retraite méditative forcée, imposée par Galvano da Chiatra, avant de décider véritablement d'entrer en vendetta, afin d'arriver à l'at-

⁸¹ Cf. *ibid.*, libro III, p. 355.

⁸² *Ibid.*, pp. 355-356.

⁸³ Cf. *ibid.*, pp. 361.

titude morale du pardon à laquelle l'auteur du *De Rebus Corsicis* a toujours été enclin. Pietro explique les dommages qu'il a subit et dont il souffre depuis longtemps et encore maintenant, et qui ont fini par éveiller en lui ce désir ; ce sont précisément ceux que le chroniqueur du même nom décrit au XV^e siècle, et que subissent tous les seigneurs, petits ou grands, de l'île, c'est à dire les querelles privées et les inimitiés dans *il comune* de Pitricaggio, comme les atteintes à l'honneur sous la forme de calomnies secrètes et d'injures publiques, la dégradation des biens, comme l'arrachage des bornes qui marquent les limites de ses terres, la destruction des enclos et des murs, l'abattage des bêtes, les menaces de mort adressées à ses bergers et à ses paysans, et beaucoup d'autres outrages et destructions de type semblable. Dans la réalité de son siècle, Pietro, dès l'âge de sept ans, voit usurpés ses propres biens par certains et n'hérite que d'une très grande misère, d'autres occupent ses champs après en avoir déplacé les limites, et n'ayant d'autre nourriture que des châtaignes et de l'eau, il décide de partir ⁸⁴.

Le parcours de Pietro dans la nouvelle doit être aussi douloureux que celui de Pietro Cirneo, le chroniqueur ; celui-ci part chez son proche parent, Ghilardino dell'Ortale, où il garde des moutons, puis vers le Cap corse et l'île d'Elbe, il franchit les monts, les pieds nus, enfoncé dans la neige jusqu'aux genoux, il passe des ruisseaux et des torrents, traverse des ronciers et des broussailles ; après avoir voyagé en Italie, où il rencontre des personnes avec lesquelles il apprend à lire et à écrire et étudie, être rentré en Corse pour s'occuper de ses sœurs, qu'il veut marier, de sa mère remariée deux fois après la mort de son père et malade, être reparti plusieurs fois de son île natale où il revient toujours, en subissant de violentes tempêtes en mer qui mettent sa vie en danger, Pietro est sans cesse jaloué pour l'aboutissement heureux de tout ce qu'il réalise,

⁸⁴ Cf. *ibid.*, libro IV, p. 393.

comme doter rapidement ses soeurs en contractant des dettes élevée, entièrement remboursées grâce à la création de son école, et endure le poids de ses souffrances, des injustices et de ses malheurs, en Italie comme en Corse. Pietro, encore dans la chronique, possède une extraordinaire résistance engendrée par la puissante volonté de se dominer et de se surpasser dans toutes les situations, maladies, blessures reçues en aidant les membres de sa famille qui mènent bataille contre un clan adverse. Il attribue ses réussites à l'intervention divine et se fait ordonner prêtre par un aïeul maternel pour s'occuper des âmes de Sant'Andrea, c'est sans doute ce qu'il promet à Dieu au cours de la violente tempête en mer lorsqu'il fait un voeu ; de manière presque identique, dans la nouvelle qui se termine sur le départ de Galvano quittant la Corse pour se rendre en Afrique afin que tout de lui soit oublié, jusqu'à son nom, Pietro, qui avait fait un voeu, lui aussi, au cours d'une nuit de veille passée dans l'angoisse de devenir assassin à cause de sa vendetta, retourne à Felce où il se consacre au service de Dieu, se réconcilie avec tous ses adversaires, intervient dans d'antiques discordes et obtient même que certains déposent les armes et s'en remettent à la décision, quant à leurs disputes, à un arbitre à la sentence duquel ils se soumettent. Cette attitude, qui consiste à mener les Corses devant un tribunal pour régler des affaires litigieuses, souhaitée par Salvatore Viale en Corse au XIX^e siècle et qui l'est déjà par Pietro Cirneo au XV^e siècle, non seulement est la raison majeure du choix de cet exemple par l'écrivain, mais elle prouve aussi à celui qui veut prendre exemple sur les ancêtres et daigne lire la chronique, qu'il peut trouver un soutien historique, une expérience vécue qui montre que la position administrative et juridique est déjà très enviée en ces temps là et peut générer des injustices et des pressions entre partis ⁸⁵, et que la neutralité est une position

⁸⁵ Cf. *ibid.*, libro III, pp. 399-403.

presque impossible, Pietro Cirneo l'exprime clairement en disant « [...] ch'egli non favoreggiava gli Ortalesi, perchè anch'esi erano faziosi, ma che amavai per vincolo di parentela e che saprebbe incontrar la morte anzichè abbandonarli »⁸⁶.

V- A Santa Lucia de Talcini : *Alberto Corso*.

Le nom *Talcini* de la piève, qui viendrait de la ville antique *Talkinon* nommée par Ptolémée⁸⁷, désigne une région qui s'étend entre Castirla et Castellare di Mercurio ; Santa Lucia di Talcini pourrait bien être l'actuelle Santa Lucia di Mercurio. Les pâturages y étaient si verdoyants qu'un antique village était nommé Leccapecora, disparu aujourd'hui, dont était originaire le bienheureux Albert du même nom, au XII^e siècle.

Alberto Leccapecora est décrit par Salvatore Viale comme un homme de jugement et de bon sens, prévoyant, fort et libre, un homme gai et vaillant, honoré et aimé, dont le nom résonnait dans toute la Corse à travers les chants patriotiques. Sa magnanimité et sa conduite exemplaire font dire au clerc Benincasa⁸⁸ qu'il est bienheureux et même saint.

Mais selon la tradition orale rapportée par Carlotti⁸⁹, les familles se seraient éteintes et auraient entraîné, au fil de leurs nombreuses discordes, la destruction du village entier. Dans le poème de Viale la maison d'Alberto, objet d'une vengeance, est voilée de deuil et les volets sont clos depuis longtemps, vide et sombre, comme abandonnée, son seuil jadis hospitalier n'accueille plus que le vent qui siffle. La coutume veut, que, pendant la période de deuil,

⁸⁶ Cf. *Ibid.*, p. 403.

⁸⁷ Cf. *Le Mémorial des Corses*, Ajaccio, 1981, tome 1, p. 143.

⁸⁸ F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Alberto corso*, op. cit., pp. 250, n. 1.

⁸⁹ Cf. *ibid.*, pp. 230-231.

les portraits, les cadres, le mobilier, les miroirs soient couverts de voiles noirs, et que les fenêtres soient maintenues closes, comme dans les églises durant la semaine de la Passion.

La tradition orale révèle encore qu'en Corse Alberto s'emploie avec zèle à freiner les discordes populaires qui, selon Orlandini, deviennent très vives au XII^e siècle en raison des migrations récentes des peuples des plaines riches vers les montagnes au sol moins fertile et plus étroit ⁹⁰. Or en fait, aux XI^e - XIII^e siècles, il semble que la restructuration ecclésiastique dans la Corse pisane doive entraîner le mouvement inverse, c'est à dire inciter au repeuplement du littoral qui avait vu fuir ses habitants lors des invasions sarrasines et des épidémies ⁹¹. Les vers de Salvatore Viale évoquent la réalité historique :

« Depuis les plaines riches,
 Que vous laissez sans défenses aux vagabonds
 Voleurs d'Espagne et de Barbarie, vous couriez
 Pour vous faire la guerre pour des renards et des rochers
 Sur des monts nus : là des familles en mille
 Gentes divisées ; avec dans chaque clan, le peuple
 Tyran et esclave ; du mont à la plaine, l'un devenant subitement
 Ennemi de l'autre ; et dans les plaines incultes,
 A ses anciens habitants, le ciel lui-même
 Devint hostile ; » ⁹²

D'autre part, Alberto aurait prédit la défaite des Français qui ont mené la seconde croisade suite aux prédications de saint Bernard. Ce présage et celui quant à l'extinction et la ruine du vil-

⁹⁰ Cf. *ibid.*, p. 231.

⁹¹ Cf. Jean-André CANCELLIERI, *Directions de recherche sur la démographie de la Corse médiévale (XIII^e - XV^e siècles)*. *Estratto da Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni Scientifiche Italiane, 1984, p. 409.

⁹² F. S. ORLANDINI, *Scritti in versi e in Prosa di Salvatore VIALE. Alberto còrso, op. cit.*, pp. 254-255, vv. 66-75.

lage de Leccapecora, inspirent à l'auteur du poème la longue vaticination d'Alberto, puisque les *vendette*, les incendies des maisons et des domaines se poursuivaient malgré le pardon d'Alberto, à la suite de la perte de son frère, et sa persévérance à recommander la paix et à s'employer à agir sans cesse pour elle. Il se trouve qu'à la même époque et pour des raisons historiques identiques, le village ou *castello* de Pietra a Laretta, quelque fois appelé improprement Pietra Ellerata, situé entre la montagne de Tenda et celle d'Olmata, a été détruit et déserté. C'est cette coïncidence qui, selon Orlandini, aurait conduit l'auteur à faire tomber la malédiction d'Alberto sur Pietra a Laretta dont les seigneurs mènent une guerre civile contre les Cinarchesi pendant près de deux cents ans, depuis la mort d'Arrigo Belmessere jusqu'à l'arrivée de Sinucello *Giudice* di Cinarca.

« Sans espérance, ô douleur. Je vécus déjà trop
 Pour elle jusqu'à maintenant. Les belles colline d'Olmato
 Et les nombreux biens, dont me rendirent héritier
 Mes deuils de famille, selon mon entière
 Volonté, en la faveur des indigents, mon
 Héritage j'abandonne, et à Dieu seul je m'en remets.
 Rien d'autre ne reste ici, que l'éternel exil
 Désormais, qui doive me peiner ; rien autre
 Que le sang pardonné d'un frère tué par trahison
 Et les cendres sacrées de ma malheureuse mère que j'y laisse » ⁹³.

Après avoir partagé ses biens, il quitte définitivement la Corse pour se retirer aux camaldules du couvent de San Vito à Pise ⁹⁴.

⁹³ *Ibid.* p. 255, II, vv. 4- 13.

⁹⁴ Originaire de Ravenne, le fondateur des Camaldules, saint Romuald, mort en 1027, moine depuis 973 ou 974, a déjà derrière lui une longue expérience de vie érémitique avec plusieurs compagnons, notamment Benoît de Bénévent. Son ermitage de Camaldoli se développe par essaimage ; sa congrégation obtient sa pleine autonomie, sous la règle de saint Benoît, en 1123.

La vie d'Alberto Leccapecora est assez peu connue et est liée à celle de Rainiero, un noble citoyen né en 1118, décédé en 1161 et gloire de Pise ; Alberto en est le précepteur et le compagnon et il en obtient la conversion. Le culte de Rainiero est rapidement très en honneur à Pise et ce vocable est unique en Corse. Geneviève Moracchini- Mazel cite un texte des *Annali pisani*, écrits par des chroniqueurs pisans, qui raconte la jeunesse dissolue de Rainiero et de sa vie devenue exemplaire grâce aux admonestations d'Alberto Còrso, qui fait le récit de la *dedicatio* de san Rainiero ⁹⁵ et mentionne la foire qui a lieu une fois l'an à Montemaggiore, sur la piève de Pino en Balagne ; cela lui permet de penser que l'église San Rainiero de ce village a été construite peu après la mort du saint. Cette foire, liée aux traditions locales connues à Montemaggiore encore au XVIII^e siècle où elle avait lieu au mois de juin, était grande et riche de toutes sortes de marchandises et très achalandée de nombreux marchands et citoyens pisans.

⁹⁵ G. MORACCHINI-MAZEL, *Les Eglises romanes corses. Répertoire de tous les Monuments corses datant du haut Moyen âge ou du Moyen âge, classés selon l'ordre des Diocèses et des Pièves*, op. cit., vol. II, p. 264.

Afin d'instruire et de civiliser les habitants de la patrie, c'est dans l'histoire de cette dernière que Regolo Carlotti recherche des exemples des traditions ancestrales et évoque les vestiges de quelques anciennes demeures ; il rappelle brièvement des événements qui se rapportent à certains personnages cités par Anton Pietro Filippini qui rapporte la chronique de Giovanni della Grossa. Dans les nouvelles de Salvatore Viale, le fait historique est rendu seulement de façon implicite par l'intermédiaire des noms des protagonistes et des lieux. Mais tous les deux plient les arguments puisés dans les chroniques médiévales au bénéfice de l'idéologie de leur temps, réécrivent des légendes, ainsi dites à cause de la morale de ces hommes et des faits qu'ils prétendent donner comme clef d'une nouvelle ligne de conduite, ils donnent à lire, selon l'étymologie du mot légende, voix savante, apparue au XII^e siècle, du mot neutre pluriel latin *legenda*, ce qui doit être lu.

Pour la réussite du renouveau intellectuel et moral des Corses, ces auteurs utilisent donc les mêmes moyens que Pietro Cirneo et Giovanni della Grossa, c'est à dire leurs souvenirs, leurs lectures et les traditions orales locales, chacun supprime ou ajoute des protagonistes et des faits, cela selon sa situation dans la société et ses tendances politiques. Dans leurs *legenda*, ils éliminent ce qui semble être des légendes, et, tout en abordant le thème de la femme, de la religion et de la vendetta d'une manière nouvelle, il transmettent la pensée folklorique en ayant recours à la conception cyclique du temps.

CHAPITRE TROISIEME

Une mémoire
folklorique
corse

A- La Femme .

Très peu des coutumes qui se rattachent aux moments importants de la vie et de la mort, sont décrites dans les nouvelles et récits médiévaux comme dans les passages des chroniques qu'elles évoquent. Un voile est tendu devant certains rites, par exemple ceux qui entourent la cérémonie du mariage. En Corse, au Moyen Age, le prêtre assiste et conseille, il est le protecteur naturel des femmes en difficulté morale. Le mariage n'est pas l'exemple unique, puisque les rites qui concernent la mort naturelle ne sont pas évoqués non plus dans ces nouvelles, ni ceux eu égard à la naissance.

Elle est le «[...] condimento » le plus suave ⁹⁶, note sensuelle qui, très éloignée de la rigidité des rapports humains familiaux décrits par Mérimée, dans *Matteo Falcone* et bouleverse les structures traditionnelles de l'univers affectif, se rapporte d'une part à l'amour réciproque des conjoints et d'autre part aux sentiments, partagés, du père et de sa fille sur laquelle repose l'honneur de la famille dont le nom est son seul héritage ⁹⁷.

La tradition, décrite par Giovan Vito Grimaldi, est encore vivante dans le village de Vico, dans les années 1980-1985, et dans tous les cantons il est une occasion de réjouissances, mais dans ceux de Vico et de Letia, il est marqué par l'empreinte d'une con-

⁹⁶ Cf. F. O. RENUCCI, *Novelle storiche corse, La Fedeltà coniugale. op. cit.*, p. 15.

⁹⁷ Cf. G. V. GRIMALDI, *Mariuccia da Vico. Novella*, *op. cit.*, p. 16.

science folklorique certaine, qui est rendue par ses scènes épiques. Celles-ci semblent être une sorte de reflet des exploits chevaleresques et de l'attitude des dames décrits dans la littérature courtoise médiévale.

Une foule de personnes, qui fourmille sur les places et autour du village, regarde descendre, le long de l'escarpement de Sant'Antonio, un valeureux cavalier sur son rapide destrier, du côté de Letia et de Chigliani, suivi par d'autres, à bride abattue, course ou : « *Correre il vanto* » ; le premier qui arrive à la *travata*, arc de triomphe ou ruban tendu sur le chemin que suit la mariée, depuis son domicile, et son cortège, s'empare des clefs de la maison de l'époux afin de les remettre à la jeune épouse. Selon la coutume, le cavalier refuse de payer le petit tribut, qui autorise le passage de la *travata*, car il a « [...] colto il più bel fiore di Letia per donarlo a Vico » dit-il aux sentinelles, mais celles-ci ne lui accordent pas ce privilège. Le cavalier excite avec fureur son cheval pommelé qu'il nomme *Terrore*, et « [...] quasi sorvolando d'un salto la barriera, si lasciò un buon tratto addietro gli attoniti circostanti », tout obstacle est alors ôté et la mariée, heureuse, remercie son valeureux champion. A la suite de son triomphe, le cavalier participe à la *serenata* donnée en l'honneur de l'épousée ⁹⁸.

On peut remarquer que le prêtre brille par son absence, tant à la célébration du mariage qu'aux réjouissances. Pietro Cirneo, dans son *De Rebus Corsicis*, ne fait jamais allusion à la bénédiction des épousés, le prêtre exhorte seulement la jeune fille à l'union, lorsque celle-ci ne la désire pas, sur le parvis de l'église San Damiano et devant l'assemblée des proches et des partisans de Giovanni. Les épousailles sont célébrées après qu'Arienta ait enfilé l'anneau à son doigt : « Anche il sacerdote esortavala ad accettare l'anello

⁹⁸ Cf. *ibid.*, p.15.

conjugale, e quindi Arienta, al cospetto di molti propinqui di Giovanni ivi consorsi, piegato finalmente l'animo, accondiscese alle preghiere, prese l'anello, e furono celebrati gli sponsali »⁹⁹.

La jeune fille enlevée par le jeune homme, qui a souillé son honneur et par conséquent celui de sa famille, n'a pas d'autre solution que de céder, malgré le dédain et la fierté avec lesquels elle refusait de faire naître l'espérance dans l'âme du ravisseur.

Alors qu'au Moyen Age, un jeune homme noble mais sans terre ne peut prétendre obtenir la main de la fille d'un seigneur terrien¹⁰⁰, les écrivains du XIX^e siècle mettent l'accent sur la nécessité de bien choisir, c'est à dire de choisir librement. Arienta a choisi aussi, non selon le code social mais poussée par le prêtre qui, d'ailleurs, s'adresse plus souvent à la femme qu'à l'homme.

Il semble que la femme doive se hisser à une position sociale plus agréable dans la mesure où l'éducation l'affine, par rapport à l'homme qui la regarde, sans doute plus qu'aux époques précédentes. C'est l'opinion que Renucci et Regolo Carlotti expriment clairement eu égard au beau sexe de Corse : « [...]l'educazione che l'ingentilisce e più pregevole lo rende agli occhi nostri »¹⁰¹. De plus la tradition vicolaïse de remettre les clefs de la maison du mari à la nouvelle épousee montre bien que cette dernière se voit chargée de responsabilités et devient l'indispensable « [...] poutre maîtresse du foyer »¹⁰², la femme doit être compétente et séduisante. Cette dernière qualité est pourtant mise en évidence, mais sous une forme différente, puisque, selon Giovanni della Grossa dans *Istoria di Corsica* de Filippini, *Giudice* di Cinarca n'a pas été insensible à la

⁹⁹ G. C. GREGORI, *De Rebus Corsicis, Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, Istoria di Corsica di Pietro CIRNEO, op. cit.*, libro II, p. 173.

¹⁰⁰ Cf. *ibid.*.

¹⁰¹ R. CARLOTTI, *Tre Novelle morali. La Tirannide punita, op. cit.*, p. 22.

¹⁰² Marie Gracieuse MARTIN-GISTUCCI, *Le statut de la femme corse vu à travers les proverbes. Etudes corses. Femmes corses et femmes méditerranéennes*, Ajaccio, 1976, n° 6-7, p. 181.

grande beauté de Savilia, veuve de Luciano de'Franchi ; d'autre part, étant en possession du château d'Istria, cette femme était probablement suffisamment compétente pour l'administrer, sans quoi le chroniqueur aurait consacré quelques quelques mots à la faillite du domaine. De plus, Pietro Cirneo écrit que, nobles ou faisant partie du peuple, aucune ne possède de servantes dans sa maison, elles sont laborieuses et rivalisent entre elles de talents et de mérites, elles vont à la fontaine à pied en portant le récipient d'eau sur la tête, tout en conduisant leur bête de somme la bride au bras et en filant ; elles sont très avenantes et extrêmement pudiques.

Il n'est point question d'amour conjugal dans les chroniques médiévales qui sont encore totalement silencieuses quant à la valeur des femmes au sein de leur foyer. Grimaldi considère donc que l'épouse sent, grâce à l'amour que les époux éprouvent réciproquement, les douleurs dont souffre son mari, ses " afflictions tourmentantes et ses oppressantes faiblesses ", elle doit donc être forte, et pour cela elle doit prendre soin de sa santé et de son âme personnelles, de manière à ne pas lui rendre la vie amère. Ces préceptes enseignés par le confesseur de Padovano à Fiordispina ne doivent pas rester sans écho, car son mari lui doit aussi son aide, chacun doit pouvoir porter le poids de la vie et compatir aux peines de l'autre le moment venu ¹⁰³.

Mais il est certain que ces lettrés corses du XIX^e siècle font confiance à Pietro Cirneo qui semble admirer le courage et la force de résistance des femmes auxquelles il reconnaît aussi le sens de la responsabilité morale par rapport au groupe social et à la patrie. Ce sont des vicolaises, par exemple, qui portent les armes aux maris, afin qu'ils combattent les soldats génois venus soutenir un des leurs qui voulait violenter une enfant du peuple ¹⁰⁴ ; ou encore

¹⁰³ Cf. G. V. GRIMALDI, *Ricciardo e Fiordispina*, *op. cit.*, p. 123.

¹⁰⁴ Cf. G. C. GREGORI, *De Rebus Corsicis, Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, Istoria di Corsica di Pietro CIRNEO*, *op. cit.*, libro III, pp. 361-363.

les épouses *murzesi*, habitantes du village de Murzo voisin de celui de Vico, qui contraignent leurs époux, en train de fuir devant les Génois, à se battre en se jetant elles-mêmes dans la rixe, retenant les fuyards et frappant les agresseurs, refusant de se laisser abattre moralement et physiquement : « E perchè animo invitto avevano queste femmine, sopportavano le ferite, gli stazj, la morte, strap-pando con le inermi mani gli scudi e le spade al nemico » ¹⁰⁵. De ce récit transparait l'admiration du chroniqueur qui, sensible au courage de ces femmes, décrit aussi l'acharnement des Génoises se battant comme les hommes, pendant le siège de Bonifacio, en 1421, ne songeant pas à enlever ni ensevelir le corps du mari, du fils, du père ou du frère tombé sous les coups de l'assaillant espagnol, jusqu'à ce que celui-ci cesse les attaques. Il n'est néanmoins pas possible de déduire la cause qui motive ce courage et qu'il apprécie le plus, c'est à dire la défense de la liberté de leur ville par ces Génoises qui font passer les devoirs civiques et politiques avant le respect des coutumes, ou bien le sens que possèdent les femmes corses de l'entraide dans un village et du respect des devoirs des hommes envers leurs familles en danger ; peut-être qu'il admire les deux, sans s'en rendre compte.

Une impression de contradiction dans le comportement féminin en Corse apparaît donc à la suite de cette brève analyse, ressentie par certains voyageurs de l'époque victorienne qui disent que les femmes corses sont « [...] à mi-chemin entre l'insolence de la féministe et la soumission de la femme-objet » ¹⁰⁶, comme Savilia qui a été, selon Giovanni della Grossa repris par Filippini, mise dédaigneusement « [...] in luogo men che onesto » ¹⁰⁷ par *Giudice* qui avait réussi à se faire libérer de la prison où elle l'avait enfermé. Selon l'opinion au Moyen Age, la femme n'a pas d'âme, mais Pietro Cirneo lui reconnaît un fort tempérament et, à travers Arienta sa bisaïeule paternelle ¹⁰⁸, son abnégation d'elle-même et sa haine du

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 343.

¹⁰⁶ Francis BERETTI, *La Femme corse vue par les voyageurs victoriens. Etudes corses. Femmes corses et femmes méditerranéennes*, op. cit., p. 204.

¹⁰⁷ G. della GROSSA, *Istoria di Corsica dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI*, op. cit., lib. II, p. 126.

¹⁰⁸ Cf. *supra*, p. 45, note 63.

sang et de l'homicide. Elle semble être de toute façon, au Moyen Age, capable de prendre le relais dans les activités masculines lorsque les hommes font défaut et c'est là un aspect positif que les écrivains du XIX^e siècle oublient de mettre en valeur.

B- La Famille, l'amour, la vengeance.

La famille, à propos de laquelle les chroniqueurs sont assez peu loquaces, ne semble pas représenter, pour les individus qui la composent, un lieu traditionnel d'entraide limité à quelques nécessités économiques de la vie, à la protection des enfants et à un commerce sentimental entre gens du même sang. Elle paraît être un organisme social complet, une machine de combat. Les hostilités, décrites par Giovanni della Grossa, par exemple, sont en effet continuelles avec les groupes étrangers à un village ou à une région. Ceci quand l'Etat est faible ou absent, comme lorsque ces deux plus grandes et plus influentes familles du Delà des monts, celle des Cinarchesi issue de Cinarco, et celle des Biancolacci issue de Bianco, Cinarco e Bianco étant les deux fils de Ugo della Colonna, se divisent en Biancolacci de Carbini et Biancolacci de Bisogeni et se font la guerre avant qu'Ors'Alamanno ne devienne le seigneur de Freto ; ou encore à la suite de l'assassinat d'Arrigo Bel Messere qui laisse la Corse sans chef, puisqu'il n'a pas d'héritier, déchirée par les nombreux seigneurs qui sont aux prises ; mais aussi quand cet Etat, comme celui de la République de Gênes, ne remplit pas ou mal ses fonctions essentielles de défense et de justice, alors la famille s'efforce d'y pourvoir.

A l'origine, il s'agissait d'un équilibre de forces, notion politique, tandis que la vengeance est une guerre privée entre grou-

pes familiaux et son but a un caractère juridique. La famille, toute proportion gardée, est une petite société politique enserrée dans une demeure appelée *castello*, dans l'*Istoria di Corsica* de Filippini reprenant Giovanni della Grossa, qui ne décrit que peu de détails à propos de l'une et de l'autre.

Le mot *vendetta* n'est pas souvent utilisé dans les chroniques médiévales, mais sa signification est très claire quant à son rapport avec la violence injustement exercée sur un seul homme considéré juste par les auteurs. Ces barons, ces seigneurs et ces gentilhommes, qui sont devenus *giudici*, et tous leurs adhérents, sont appelés au Palagio di Venaco par la comtesse, Ginevra *de'Torquati Romana*, pour la vengeance du conte Arrigo, son époux ¹⁰⁹ ; elle fait incendier le château des Tralavetani à Tralaveto avec tous les hommes qui s'y trouvent, on est alors en droit de se demander où sont les femmes, tandis qu'elle s'approprie celui de Cauro, à la suite d'un pacte avec l'ancien propriétaire, qu'elle réduit ensuite à la misère en démolissant la demeure. La famille applique un droit disciplinaire et coercitif, par voie d'autorité, de plus elle prévient et réprime les conflits qui pourraient compromettre sa vitalité ou son pouvoir.

Comme le prince du Moyen-Age, qui fait la guerre pour faire justice, les familles, en Corse, appliquent leur juridiction criminelle. Grâce à leur raison et à leur instinct, leur union faisant leur force lorsqu'ils se sentent moins protégés par l'autorité publique, ils cherchent une protection par leurs lois privées. Mais en Corse, l'amour des partis est plus péremptoire, surtout dans l'en-deçà des monts, car il annule tout ce qu'on peut lui opposer, pour des raisons spéciales ; selon Viale, cela semble être une conséquence, un reste, de l'antique état féodal de cette province, en d'autres

¹⁰⁹ Cf. G. della GROSSA, *Istoria di Corsica dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI, op. cit.*, lib. II, p. 51.

termes, l'assujettissement ancestral des vassaux à tel ou tel seigneur, encore plus dans l'Au Delà des monts.

Pietro Cirneo, qui n'est assujetti par aucun seigneur et s'est porté à la défense d'un homme d'Ortale, en Castagniccia, refuse la corruption par l'argent, qui lui est proposé par les habitants de Chiatra et ceux de Petricaggio pour qu'il puisse demander l'administration de l'église Sant'Andrea d'Ortale, et leur protection en échange de son adhésion à leur parti ; il leur dit qu'il ne se range pas parmi les *Ortalesi* par sympathie, car ils sont aussi intolérants et sectaires, mais ils les aime en raison des liens de parenté, d'autre part il préfère mourir plutôt que de les abandonner.

Mais, cette règle n'est pas toujours respectée, les parents ne sont pas obligatoirement reconnaissants de l'aide qui leur est apportée, puisque les clefs de l'églises ne sont pas, en premier lieu, confiées à Pietro ; elle semble n'être qu'un idéal, en effet le chef du parti de Petricaggio, qui tente de corrompre ses futurs partisans, formule un souhait quant aux liens qui unissent sa propre famille, puisqu'il dit à Pietro : « Fa core o giovinetto ; e volesse Iddio che uomini simili a te seguiranno la mia parte »¹¹⁰ ; il n'est pas exclu que cette espérance puisse être formulée par la voix intérieure de l'homme qui aurait transmis le manuscrit à la France au milieu du XVI^e siècle, le maréchal de France de Thermes ou encore Sampiero.

L'union faisant la force, et en Corse au Moyen Age, c'est très souvent par des dons de terres à administrer, c'est-à-dire les dots apportées par les filles lors de leur mariage, que certains seigneurs s'attachent d'autres seigneurs et donc étendent leur autorité sur un territoire plus vaste. C'est, par exemple, la politique de Giudice de Cinarca, qui marie ses six filles aux héritiers des familles principales de l'île, Ugo Cortinco da Pietr'Ellerata, qui devient

¹¹⁰ G. C. GREGORI, *De Rebus Corsicis, Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, Istoria di Corsica di Pietro CIRNEO, op. cit.*, libro IV, pp. 401-405.

seigneur de Gaggio, un autre des Cortinchi seigneur de San Giacomo dans la Casinca, le seigneur de Poggio di Nazza, un des marquis de San Colombano, un des seigneurs de Bragaggio et à Rainiero da Gozzi. Il est à remarquer qu'aucun des auteurs corses du XIX^e siècle ne reprend ce sujet du mariage auquel il auraient pu donner une double valeur, ethnologique et romantique.

Dans la *Promessa Sposa di Niolo*, les limites de la famille sont dépassées : « [...] io ti reputo indegno della mia destra e del mio cuore, se tu non mi vendichi »¹¹¹ dit la jeune fille à son fiancé ; le code n'est pas respecté, puisque d'une part, à travers le mariage, la vengeresse fait appel à un étranger à la lignée et dans ce cas, d'une part, il ne s'agit plus de l'honneur d'une famille mais d'un clan par adjonction des membres d'une autre famille qui apporte ainsi son soutien, d'autre part l'auteur ne dit pas que celle-ci partage des intérêts avec celle-là en vendetta, la conséquence est que le jeune prétendant devient le sicaire de la demoiselle et le mariage sert alors une guerre contre une troisième famille et non la paix de la patrie. De même, Ricciardo, qui ne pense qu'à venger la mort de son père, ne consent pas que Padovano épouse sa sœur si ce dernier refuse de l'aider à accomplir son dessein¹¹². C'est l'abus que Salvatore Viale évoque dans ses *Studi critici dei costumi corsi*, l'usage mauvais, le détournement des conventions de paix jusque là admises et non écrites, et que Grimaldi fait valoir dans ses nouvelles, en faisant déroger les parties aux lois ancestrales. De plus le vrai Corse, selon le même auteur, est un homme d'arme et si justice ne lui est pas rendue, il se venge personnellement des injures qu'il a lui-même subies, mais pas les autres familles des outrages dont celles-ci ont été victimes. Ce n'était pas, semble-t-il, l'opinion de Giovanni della Grossa qui, au sujet de Piobbetta dont il fait un héros qui lutte pour sa patrie, écrit : « [...] e sapendo il pessimo statuto,

¹¹¹ Cf. F. O. RENUCCI, *Novelle storiche corse. La Promessa Sposa di Niolo*, op. cit., p. 48.

¹¹² Cf. G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche corse. Ricciardo e Fiodispina*, op. cit., p. 108.

deliberò di morire, o liberar gli altri di così empia ed enorme imposizione »¹¹³.

De plus, nombre de ces seigneurs ne sont pas des chevaliers. Les plus connus, qui sont cités dans les nouvelles sont : Ugo della Colonna, qui serait de noblesse romaine, Arrigo Belmessere qui est armé chevalier par l'empereur lui-même et aurait confirmé la noblesse de nombreuses maisons de l'île¹¹⁴, et Sinucello della Rocca, qui est appelé *Giudice di Cinarca* et fait chevalier par Gènes tout en étant l'obligé de Pise. Cette chevalerie ne s'insère pas dans un cadre de valeurs identiques à celles de la chevalerie médiévale connue sur la terre ferme. Encore une fois, au XIX^e siècle, les écrivains corses ne transmettent pas la réalité médiévale de la condition sociale des hommes en Corse ; ils confèrent aux protagonistes masculins un caractère héroïque et épique.

La noblesse d'une famille, en Corse, vient de sa richesse en terres à administrer et de la position politique que le peuple corse confère au chef de l'une d'elles, par élection, au cours des *vedute*, ou assemblées des représentants des familles les plus influentes. Les seigneurs semblent avoir un rythme de vie assez identique à celui du peuple, par rapport auquel souvent ils ne sont guère plus aisés. Ils ne demeurent pas dans des châteaux forts ou des maisons décorées, pareils à ceux construits par les nobles continentaux, ni dans des villes comme les bourgeois et riches commerçants génois ou pisans de Corse. Les châteaux sont des maisons aux murs plus épais¹¹⁵, conçus pour la défense, quelques fois ceints de murailles à partir de la domination pisane, mais dont la construction est simple, souvent grossière et le confort y est certainement rudimentaire. La nature des matériaux de construction n'est pas décrite sauf une allusion grâce au nom de deux frères de la famille des

¹¹³ G. della GROSSA, *Istoria di Corsica dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI*, op. cit., lib. II, p. 86.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 46.

¹¹⁵ Cf. *supra*, p. 33-34.

Biancolacci de Bisogeni, Guglielmo Bianco dont la maison est une tour « [...] fatta di calcina » et Guido Rosso « [...] per un'altra fatta di terra rossa »¹¹⁶ ; mais les incendies sont si nombreux et les ruines de ces châteaux ne montrent plus que des fondations et des pans de façades, on peut donc penser que le bois est le matériau le plus utilisé dans l'agencement des intérieurs.

Ces *castelli*, du latin *castellum-i*, diminutif de *castrum* qui signifie château fort, avant de désigner les demeures seigneuriales situées sur un terrain en hauteur, sont des lieux fortifiés, des hauteurs habitées, ou encore des petits groupes de maisons rurales très serrées les unes contre les autres et ceints de murs de protection par la suite. Leurs habitants ont tous le même niveau de confort, ou plutôt d'inconfort, sans distinction de hiérarchie sociale. En Corse, ces *castelli* sont l'habitat d'une population locale restreinte généralement à une grande famille ; il est possible de dire que cette dernière est le peuple lui-même et d'émettre une hypothèse quant à ce mot peuple. En linguistique, il semblerait être la voix savante issue du latin classique *populus-i*, qui serait aussi la métaphore des mots "groupe" et "ignorant" ; d'autre part, l'issue en langue vulgaire est le nom de l'arbre peuplier, *piobbu*¹¹⁷ ou *piopu*¹¹⁸ en corse, qui croît au milieu d'un grand nombre d'autres de la même espèce et dont l'ensemble est appelé peupleraie, *pioppeto* en italien et *piupeta*¹¹⁹ en corse. Par association de ces deux derniers mots et fricatisation du *p* en *b*, les noms Piobbetta de Filippini et Piobeta de Carlotti se trouvent formés. Une autre métaphore surgit de la nouvelle et de la chronique avec le nom du protagoniste, c'est-à-dire, le "peuple ignorant" qui se trouve face à Orsalamanno dans la nouvelle et Ors'Alamanno chez Filippini ; mais ce dernier est sans doute aussi

¹¹⁶ Cf. *Ibid.*, p. 64.

¹¹⁷ Ghjacintu Yvia CROCE, *Lexique français corse*, Ajaccio, Centre Régional de Documentation Pédagogique, 1990, p. 167.

¹¹⁸ U MUNTESE, LINGUA CORSA, *Dizziunariu corsu francese. Dictionnaire corse français*, *op. cit.*, p. 1059.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 1066.

cet *arzh* breton ou *artos* celtique, qui se retrouve dans Arthur, le roi guerrier par excellence dont le pouvoir temporel s'oppose symboliquement à l'autorité spirituelle. En Corse, il faut éliminer ce roi afin de redonner à l'Eglise la force qu'elle a perdue, puisque toutes les populations de Fréto sont des Mores aux moeurs sauvages et des étrangers, selon Giovanni della Grossa repris par Filippini qui est un homme de l'Eglise.

En Corse, le prénom Orso est donné à un enfant qui naît immédiatement après le décès d'un bébé, frère ou sœur, et est suivi du nom du disparu afin de tromper la mort puisque ce n'est plus le nom d'un être humain ¹²⁰ ; le nom du disparu serait donc Alamano, dont la graphie est *Orsolamano* ¹²¹, ou bien " *Orso la mano* " ; cela mène à penser que cet homme ne serait connu que par sa main et non pas, peut-être, parce qu'il pourrait être allemand.

De plus l'ours, dont le souffle mystérieux émane des cavernes, de sa tanière comme la Tana d'Orsu au sud de Figari, est l'expression de l'obscurité et de l'invisible ; cela renforce sa fonction d'initiateur, il est à la fois monstre et victime en rapport avec l'instinct et le " droit de cuissage ". En éliminant Orsalamanno, le peuple revient au culte de la Vierge et peut redonner à la femme son éminente dignité de personne humaine qui, à travers la fiancée d'Antonio Piobeta, prend sa place dans l'échelle des valeurs chrétiennes et sociales.

Les légendes de Filippini et de Carlotti ne semblent être qu'un discours politique, social et religieux, voilé par les symboles recueillis dans celles de Giovanni della Grossa et de Filippini. Leurs auteurs adaptent une tradition orale ou écrite antique à la société

¹²⁰ Cf. Max CAISSON, *Sur la piste des ours. La griffe des légendes : Corse, mythes et lieux*, Cahier d'Anthropologie n°5, Ajaccio, 1997, p. 116.

¹²¹ Cf. Mathée GIACOMO-MARCELLESI, Antoine CASANOVA, *Chronique médiévale corse. Giovanni della Grossa*, Ajaccio, La Marge, ed. bil., 1998, p. 122-123.

nouvelle dont ils désirent changer l'élan spirituel et l'image.

C- La Religion, le pardon, la vengeance.

Salvatore Viale, comme Grimaldi, pense que la religion a perdu sa puissance morale d'autrefois, lorsque l'excommunication était une menace des ecclésiastiques contre eux-mêmes, avant la Révolution française, d'où une régression de la piété du peuple et aussi du clergé. Cependant, en Corse, le prêtre est considéré, quelques fois, comme un chef de famille, car souvent, pour maintenir l'unité de la maison dont il accroît, en même temps, le crédit et la richesse, le père de famille destinait un de ses fils au sacerdoce. Le prêtre chef de famille, qui remplace le père absent lorsqu'il n'y a pas d'autre homme de la famille, n'était donc pas toujours à l'abri des inimitiés par sa condition, ni même par son innocence ; à ce propos, Viale donne des exemples de confesseurs qui ont été accusés d'homicide encore à l'époque de Napoléon ¹²², décédé en 1821, ces faits que Giovan Vito Grimaldi raconte dans sa nouvelle et dont il a entendu parler dans la demeure de son enfance, se sont déroulés plus tard encore, en 1823 ¹²³.

¹²² Cf. S. VIALE, *Studi critici dei costumi corse*, op. cit., pp. 25-26.

¹²³ Cf. G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche corse. La Promessa Sposa di Niolo*, op. cit., p. 21, 76.

De plus, durant le haut Moyen Age le célibat des prêtre n'est pas encore exigé par l'Eglise ; ceux-ci accèdent, de façon tout à fait normale, en Corse comme sur le continent, aux ordres sacrés alors qu'ils sont mariés ou en concubinage et ont des enfants ; ils doivent seulement observer la loi de continence surtout pour des raisons d'ordre spirituel. C'est seulement en 1139 que le concile de Latran interdit l'ordination des hommes mariés. Le célibat des prêtres n'en est pas respecté pour autant, ni même seulement la continence du clerc célibataire, semble-t-il, puisque Giovanni della Grossa rapporte l'exemple d'un évêque d'Aléria qui, de nature très disposée à la luxure, n'a pas honte, malgré son âge très avancé, de poursuivre en barque, jusque sur la mer au large d'Aleria, une belle femme veuve. Tandis que Boccace aurait transformé ce court récit en nouvelle, Filippini écrit seulement : « [...]e così essendo mal visuto, male e peggio pose fine ai suoi giorni » ¹²⁴ et les moralisateurs corses du XIX^e siècle se taisent tout à fait.

Dans une nouvelle de Grimaldi, le prêtre corse Mariano qui est revenu de Toscane, relève la contradiction intrinsèque de cette société, il reconnaît l'âme forte et le cœur noble de ce peuple, qui vit sur ces collines bien-aimées de la piève d'Istria, où la cruauté de l'homme ne concorde pas avec la suavité, que toute cette terre lui inspire, ni avec l'amour entre conjoints, hôtes et amis, et qui anime totalement la vie de ces lieux ¹²⁵. Et, tandis que l'auteur maudit et traite d'infâmes ces hommes qui enseignent à leurs fils que répandre le sang est chose honorable, il souhaite que ces pères soient abandonnés et réduits à la misère et à la totale pauvreté s'il ne comprennent pas que le véritable honneur est dans le pardon, car le délit et l'honneur sont incompatibles entre eux ¹²⁶, « [...] pazzo chi vuol la morte d'un uomo per far vana mostra di coraggio » ¹²⁷,

¹²⁴ Cf. G. della GROSSA, *Istoria di Corsica dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI*, op. cit., lib. II, p. 119.

¹²⁵ G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche corse. Ricciardo e Fiordispina*, op. cit., p. 126.

¹²⁶ Cf., *id.*, *Novelle storiche corse. La Promessa Sposa di Niolo*, op. cit., p. 75.

¹²⁷ *Id.*, *Mariuccia da Vico. Novella*, Ajacciu, A Muvra, 1938, p. 28.

en effet le récit *Ricciardo e Fiordispina* finit par le baiser de la paix que se donnent les deux chefs de familles, jusque là adverses, et le visage de ces hommes s'épanouit sous l'effet de la sérénité due au pardon.

La religion s'adresse à l'individu, le plus souvent à la femme, afin qu'elle intervienne auprès de son mari et de toute les autres personnes qui ont pris parti dans une même vendetta, et non à l'ensemble des citadins ; et, pense Viale ¹²⁸, la différence entre la morale religieuse et la loi civile réside dans les notions de péché et de délit, quant à leur définition, leur énumération, leurs similitudes, leurs contraires, leurs causes et leurs effets, et leurs circonstances . C'est ce que dit aussi, en d'autres termes, le confesseur de Padovano, mari de Fiordispina et assassin du père de celle-ci, qui le croit innocent ; il comprend la profonde componction qui pousse le criminel à réparer le mal involontairement accompli, même au prix de sa vie, et affirme qu'il ne doit pas craindre que Dieu ne fasse ressentir à son âme tourmentée le baume de ses miséricordes, lesquelles procurent la tranquillité et la sérénité même à l'homme coupable, car : « [...]solo nel volere è la colpa : Iddio scrive nel libro, dove l'uomo non cancella, solo le colpe che l'intelletto disegna, e la volontà eseguisce » ¹²⁹.

La volonté de convaincre du confesseur va plus loin, les propos qu'il tient à Fiordispina rappellent que la tendresse immense de la femme pour son époux affligé est toute puissante, quand bien même celui-ci deviendrait infidèle ou criminel. De plus, il convient à Dieu que les êtres considèrent avec amour et charité ceux qui ont commis des erreurs, aussi graves soient-elles, puisque Lui-même a cette attitude envers eux ; pardonner permet d'accéder à des joies dignes du Paradis. Il faut souligner qu'aucun prêtre, dans les nouvelles, ne menace ou torture, mais au contraire console et réconforte afin de soulager la misère morale des âmes douloureuses.

¹²⁸ Cf. S. VIALE, *Studi critici di costumi corsi*, op. cit., p.p. 30-31.

¹²⁹ G. V. GRIMALDI, *Novelle storiche corse. Ricciardo e Fiordispina*, op. cit., p. 117.

Les auteurs de ces nouvelles éliminent une des images du stéréotype de la femme corse ; ils désirent inciter les femmes à ne plus réclamer vengeance. Dans presque toutes les nouvelles, ce sont elles qui pardonnent et revendiquent la fin des hostilités, ou encore font acte d'héroïsme en se plaçant entre l'homme condamné à mourir et ses adversaires qui ajustent leur tir, prêts à l'exécution. La femme devient une héroïne prête à donner sa propre vie en échange de celle de son fils condamné : « Io ti perdono, siccome il nostro buonissimo Dio ti ha perdonato e quantunque tu mi abbia reso la più desolata delle madri, sì io ti perdono ; e bisognerà traforare prima questo mio corpo, che fare il menomo oltraggio al tuo »¹³⁰.

C'est la Justice qui doit répondre aussi au besoin de vengeance du témoin Fiordispina, vengeance qui, dans tous les cas, est une demande de réparation du mal par un autre mal en compensation pour rétablir un sorte d'équilibre ; dans cet exemple, il s'agit de la peine infamante de la réclusion, et de la mort parfois, et la jeune femme soulagée se déclare satisfaite : « La vendetta l'ha fatta la giustizia »¹³¹. Grâce à l'amour et au pardon, il est possible d'accepter désormais, selon l'écrivain, que cette loi naturelle, à laquelle les Corses avaient recours, fasse partie du passé.

Mais en fait elle fait partie du passé avant ce passé évoqué par tous ces auteurs de nouvelles médiévale, Salvatore Viale le remarque déjà dans ses *Studi critici di costumi corsi*. L'Eglise chrétienne médiévale tente d'adoucir les moeurs en superposant son enseignement du pardon, correspondant aux *paci*, sortes de pardons qui se présentaient comme un contrat signé par les familles adverses devant plusieurs témoins et le prêtre local, quelques uns ont été retrouvés dans les archives de couvents, ainsi que son enseignement de la conservation de la vie aux lois judaïques ancestrales¹³². D'une

¹³⁰ F. O. RENUCCI, *Novelle storiche corse. La Donna generosa, op. cit.*, p. 31.

¹³¹ G. V. GRIMALDI, *Ricciardo e Fiordispina, op. cit.*, p. 112.

¹³² Cf., S. VIALE, *Studi critici dei costumi corsi, op. cit.*, p. 30.

part celles-ci sanctionnent le meurtre par la mort de l'assassin, lorsque l'homicide est prémédité ou commis dans la haine, en autorisant le vengeur du sang, soit le plus proche parent de la victime, à tuer le meurtrier lorsqu'il le rencontre en dehors des villes qui, réservées aux étrangers, servent aussi de refuges aux meurtriers ; de plus le vengeur n'est pas considéré comme coupable lorsqu'il tue, hors de cette ville, l'assassin libéré par l'assemblée des juges, car le meurtrier n'a pas le droit de la quitter. D'autre part il est inutile d'acheter la vie du coupable car rien ne peut racheter ou compenser le méfait irréparable qu'est l'homicide, la vendetta est donc une obligation qui ne repose pas sur un principe d'ordre matériel.

Ces auteurs oublient de dire que la vendetta n'est pas propre à la Corse. En Italie, où les lois lombardes restent en vigueur très longtemps, jusqu'en 1457¹³³, tandis qu'à Pise le droit d'exercice de la vendetta n'est pas reconnu et où des peines publiques sont appliquées en cas de violence ou atténuées s'il y a réconciliation devant témoins, à Gènes, en 1229, les violences, même mortelles, exercées au cours d'un guet-apens et avec préméditation, n'entraînent aucune peine. Des familles, dont celle des Avogari qui, en 1169, s'installe plus tard au Cap Corse sous le nom de Gentile, se livrent des luttes sanglantes dans les rues Génoises, guerres de *vendette* et civiles à la fois jusqu'au XVI^e siècle¹³⁴.

Plus tôt encore, durant le haut Moyen Age, le droit de *faida* est appliqué dans les pays germaniques. En admettant que les Ligures ont une souche africaine dans la Ligurie antique, certains, après avoir fait le tour du bassin méditerranéen occidental en passant par l'Espagne, s'installent dans la région italienne, qui a gardé leur nom, et d'autres, de civilisation moins brillante que la précédente, arrivent droit dans le Delà des monts en Corse, il est possible de supposer que la vendetta provient des moeurs de ces indigènes africains, les Berbères et les Kabyles, chez lesquels ces

¹³³ Cf. J. BUSQUET, *Le Droit de la vendetta et les paci corses*, Paris, Pedone, 1920, p. 67, n. 2.

¹³⁴ Cf. *ibid.*, pp. 72-75.

traditions existent encore de nos jours.

En Grèce, au temps d'Homère, une sorte de pardon comportait une trêve qui, accordée par l'offensé, était fréquemment transformée en traité de paix ; chez les Etrusques, qui avaient des ports de commerce en Corse, il existait la coutume des pleureuses dans les veillées mortuaires. Il semblerait, par contre, que la Rome antique, n'ait pas laissé de nombreuses traces de sa civilisation, sauf, peut-être l'*attaccar*, selon Madeleine-Rose Marin Muracciole, qui peut conduire une jeune fille au célibat, et dont la nouvelle *La Tirannide punita* est un exemple. L'*attaccar*, qui se rapproche de l'enlèvement, est, selon Busquet, une des sources particulièrement riches de la vendetta.

CONCLUSION

Les chroniqueurs de l'époque médiévale et les auteurs corses du XIX^e siècle, quant aux passages qu'ils ont choisis pour évoquer l'histoire de leurs ancêtres de île, n'invitent aucunement les lecteurs à prendre leurs récits pour des légendes. Ils sont tous convaincus de ne décrire que la réalité des faits ; seul Filippini doute parfois. Les écrivains corses, dont l'esprit est plus préoccupé par l'avenir de leur île, agissent et écrivent afin d'aider au progrès moral de ses habitants, ne cherchent pas à éluder les sens allégoriques des récits des chroniqueurs et de ceux de la tradition orale locale ; ils en soulignent seulement les invraisemblances, comme l'eau de la fontaine miraculeuse qui est en tout point semblable à une eau de consommation ordinaire, sans argumenter. De plus ils écartent certains passages extraordinaires des chroniques, qu'ils auraient pu développer ; par exemple le court extrait fabuleux de la mouche dont la piqûre provoque l'extinction d'une partie du peuple de Fre-

to et la fuite des personnes qui ont été épargnées ; et celui encore plus extraordinaire des veaux venant saluer *Giudice* de Cinarca qui conseille au pâtre de les laisser gambader. Ils privent ainsi les lecteurs d'une partie du savoir qu'ils voulaient leur communiquer initialement afin de les éduquer. Il n'y a, dans leurs récits, ni pétrification, ni merveilleux, ni empreintes de personnages dans la nature. En effet, ces écrivains sont proches du réalisme, mais tournés presque uniquement vers la morale et la propagande.

Les récits et nouvelles du XIX^e siècle sont destinés, sur le plan littéraire, à créer un nouveau mythe ; mais celui-ci doit aussi exprimer la mémoire folklorique, les règles de vie des ancêtres sur lesquels il serait bon de prendre exemple. Ces Corses sont justement les héros du Moyen Age. Mais Regolo Carlotti et Salvatore Viale montrent que pendant la période médiévale la Corse, comme la péninsule italienne, était troublée par les guerres entre les seigneurs à cause des rivalités, ou bien la lutte contre l'oppression d'un tyran, ou encore du culte de l'honneur et de la vendetta. Ce sont les thèmes principaux qui sont communs aux nouvelles corses et aux chroniques. Cependant, les divers modes de réconciliation, ou d'union, entre les familles ne sont pas mis en valeur. Aucun récit ne fait apparaître qu'une fille puisse être un objet d'échange entre la terre, qu'elle apporte en dot à son mari de famille adverse ou non, et le pouvoir temporel du père de celle-là sur le gendre ; ou encore, que l'*attaccar* puisse être provoqué par une famille qui désire assurer sa domination sur une autre, avec laquelle elle signe un " traité de paix ", principe des *paci*, pour ne pas commencer une *vendetta*. Les écrivains corses du XIX^e siècle, n'ont pas saisi, dans cette partie du droit non écrit, l'occasion de relever le défi de tous les auteurs imitateurs de Walter Scott.

Quelques coutumes sont décrites comme faisant partie du patrimoine culturel de ces ancêtres qui vivaient au Moyen Age : les attitudes des femmes et des hommes corses devant la mort violente d'un des leurs, les repas après un décès, quelques rites dits païens comme la *granitola*, les cheveux courts signifiant que le protagoniste Pietro Cirneo ne déclare pas la vendetta, le rôle important et ancestral des femmes auprès de leurs maris face à l'ennemi oppresseur, le désir de ces dernières de faire cesser le principe de la vendetta et aussi leur position centrale dans la société masculine puisque c'est sur elles que repose l'honneur de la famille. Ces principes de vie ne sont ni typiquement corses, ni d'origine médiévale non plus ; ils ont résisté à l'influence, très marquante cependant, de l'Eglise sur la vie spirituelle des habitants des cités italiennes de l'île et des insulaires corses.

C'est l'Eglise qui administrait les pièves, dont elle définissait les limites autour des piévanes qu'elle faisait construire, c'est-à-dire les églises, dont Geneviève Moracchini-Mazel a dressé une liste. Les nouvelles et récits historiques des auteurs du XIX^e siècle donnent accessoirement le nom de quelques-uns de leurs sites, Santa Maria d'Arca commune aux trois villages d'Arca, Muracciole et Vivario dans la piève de Vivario, San Giovanni Battista à Giuncaggio dans la piève de Rogna, San Mariona de Talcini à Santa Lucia di Mercurio, par exemple. Elles sont aujourd'hui plus ou moins bien conservées, ou complètement ruinées ou encore abandonnées dans le maquis ; en effet, chacune était élevée au centre d'une communauté rurale, qui était souvent composée de plusieurs villages peu éloignés les uns des autres, d'où la situation isolée de ces édifices au sein des terrains.

Il n'est pas véritablement possible de discerner des époques dans l'évolution des influences des civilisations étrangères sur les insulaires, ni du christianisme sur l'ensemble de leurs coutumes, car celles-ci restent apparemment identiques et comme intemporelles depuis l'antiquité jusqu'à la période médiévale (qui reste très floue du fait du manque d'attestations archéologiques et écrites), et survivent encore au XIX^e siècle par transmission orale. Certaines survivent, d'autres sont adaptées ou nouvellement introduites, au fil des temps. Pour toutes ces raisons, il faut admettre que la Corse a un Moyen Age dissemblable de celui connu par les pays du pourtour méditerranéen occidental.

Les chroniqueurs, qui transmettent eux aussi leurs idéologies, politique et religieuse, ont l'intention évidente d'améliorer certaines situations insulaires conflictuelles et de contribuer à la restauration du passé historique de leur île, non sans quelques difficultés, puisque déjà Pietro Cirneo écrit, dans les premières pages de son *De Rebus Corsicis*, que les documents sont rares, car la majorité des Corses de son temps sont illettrés. C'est dans des sources italiennes que Giovanni della Grossa puise des noms de familles influentes. Il ne semble pas que tous les auteurs corses du XIX^e siècle aient eu la même démarche, sauf Salvatore Viale sans doute. Il n'est pas possible d'affirmer que les moeurs et coutumes décrites et dites ancestrales par ces auteurs corses du XIX^e siècle, représentent exactement la vie des insulaires médiévaux, ni que les lieux et les graphismes évoqués correspondent aux noms et aux marques laissés par les hommes de cette époque.

Ce Moyen Age est issu aussi de la tradition locale, chaque région de Corse ayant la sienne propre, maintenue vivante par les villageois, révélée par les écrivains qui prennent cependant beau-

coup liberté dans l'agencement des faits et des lieux. Ces lieux viennent soutenir la légende ; celle-ci devient alors une réalité historique dont les traces matérielles invitent à prêter attention aux détails contenus dans le récit ; en fait celui-ci est certainement l'aboutissement de la transformation d'un fait historique originel ignoré ou tombé dans l'oubli.

ELEMENTS DE BIBLIOGRAPHIE UTILISES POUR L'ETUDE

- Abbé MURACCIOLE, *Vivario, Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, Bastia, C.Piaggi, 1912, n° 346-348, 4° trim., XXXII° année,

-BERETTI Francis, *La femme corse vue par les voyageurs victoriens. Etudes corses. Femmes corses et femmes méditerranéennes*, n° 6-7, 1976.

- BUSQUET J., *Le droit de la vendetta et les paci corses*, Paris, Pedone, 1920.

- CAISSON Max, *Sur la piste des ours. La griffe des légendes : Corse, mythes et lieux*, Cahier d'Anthropologie n°5, Ajaccio, 1997.

- CANCELLIERI Jean-André, *Directions de recherche sur la démographie de la Corse médiévale (XIII^{ième} - XV^{ième} siècles), Strutture familiari, epidemie, migrazioni nell'Italia medievale*, Naples, Edizioni Scientifiche Italiane, 1984.

- CINI Marco, *Le dialogue des élites, Giovan Pietro VIEUSSEUX, Salvatore VIALE, correspondance 1829-1847*, Ajaccio, Albiana, 1999.

- **CIRNEO Pietro ***, (*Pietri CYRNEI, clerici Aleriensis, De Rebus Corsicis*), *Istoria di Corsica*, a cura di Giovan Carlo GREGORJ, Parigi, 1834.

- CROCE Ghjacintu Yvia, *Lexique français corse, Ajaccio*, Centre Régional de Documentation Pédagogique, 1990.

- **Della GROSSA Giovanni ***, *Istoria di Corsica, dell'Arcidiacono Anton Pietro FILIPPINI, rivista, corretta e illustrata dall'avvocato G. C. Gregorij*, Pisa, Nicolò Capurro, 1832.

- **FILIPPINI Anton Pietro ***, *Istoria di Corsica*, Pisa, Nicolò Capurro, 1832.

- GIACOMO-MARCELLESI Mathée. CASANOVA Antoine, *Chronique médiévale corse. Giovanni della Grossa*, Ajaccio, La Marge, ed. bil., 1998,

- JEOFFROY-FAGGIANELLI Pierrette, *L'Image de la Corse dans la littérature romantique française. Le Mythe corse*, Paris, P.U.F., 1979.

- *Le Mémorial des Corses*, Ajaccio, 1981.

- LE MONNIER Felice, *Due parole dell'editore, Scitti in verso e in prosa di Salvatore VIALE, raccolti e ordinati a cura di F.S. ORLANDINI*, Firenze, Felice Le Monnier, 1861.

- MARIN-MURACCIOLE Madeleine-Rose, *Coutumes matrimoniales de la Corse ancienne. L'Attacar*, Ajaccio, extrait de la revue *Etudes corses*, 1961.

- MARTIN-GISTUCCI Marie Gracieuse, *Le statut de la femme corse vu à travers les proverbes. Etudes corses. Femmes corses et femmes méditerranéennes*, Ajaccio, Maison de la Culture de la Corse, n° 6-7, 1976.

- MORACCHINI-MAZEL Geneviève, *Les églises romanes corses. Répertoire de tous les monuments corses datant du haut Moyen Age ou du Moyen Age, classés selon l'ordre des diocèses et des pièves*, Paris, C.N.R.S., 1967.

- RENUCCI Francesco Ottaviano, *Memorie, 1767-1842*. Introduction, traduction et notes de Jacques THIERS, Ajaccio, Piazzola.

- SCALFATI Silio P.P., *La Corse médiévale*, Ajaccio, Piazzola, 1996.
- TOMMASEO Niccolò, *Fede e bellezza*, Milano, Garzanti, 1992.
- VIALE Salvatore, *Studi critici dei costumi corsi*, Firenze, Mariani, s.d., 1859.
- VILLA Paul Michel. *La maison des Viale*, Ajaccio, Piazzola, 1994.
- U MUNTESE, LINGUA CORSA, *Dizziunariu corsu francese. Dictionnaire corse français*, Levie, Albiana, 1984.

* Les trois sources historiques médiévales sont placées en bibliographie du fait de l'utilisation ponctuelle que nous en avons faite provisoirement. Nous avons utilisé, pour l'heure par commodité, les éditions les plus anciennes (XIX^e siècle), également par souci de cohérence chronologique avec les auteurs littéraires concernés.